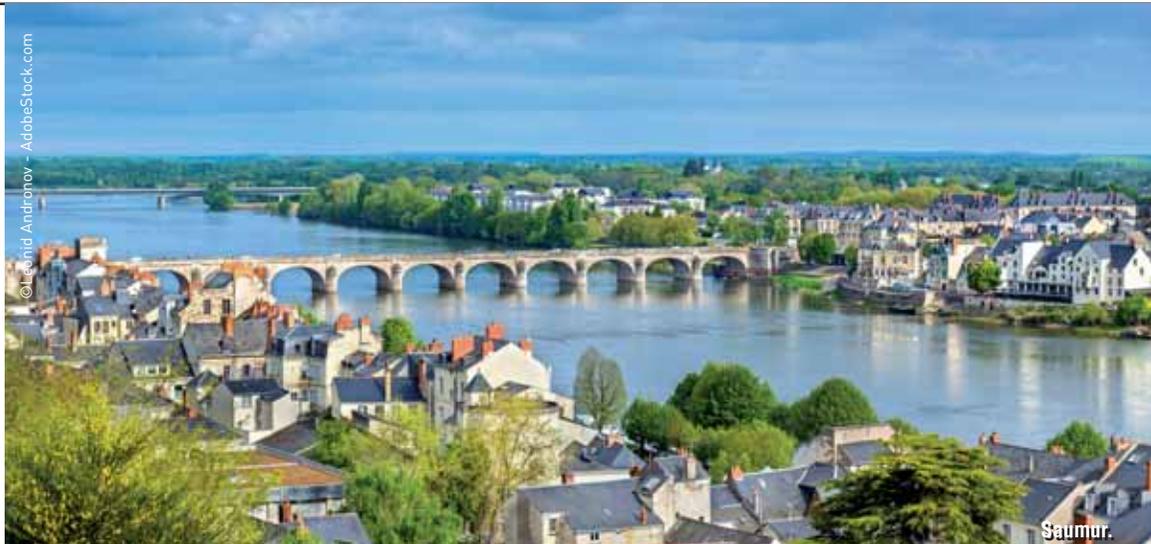
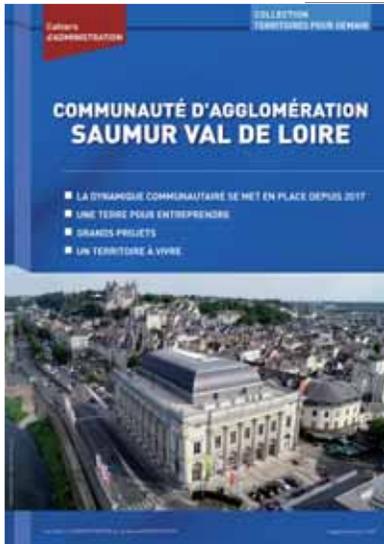


# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

- LA DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE SE MET EN PLACE DEPUIS 2017
- UNE TERRE POUR ENTREPRENDRE
- GRANDS PROJETS
- UN TERRITOIRE À VIVRE







©Leonid Andronov - AdobeStock.com

Saumur.

## PRÉFACE

### 04 Des atouts au service d'une ambition : le bien-vivre en Saumurois

Entretien avec *Jean-Michel MARCHAND*, président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, conseiller municipal à Saumur



Le théâtre « Le Dôme » de Saumur.

## LA DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE SE MET EN PLACE DEPUIS 2017

### 08 Le nom de Saumur Val de Loire a fait l'unanimité

Entretien avec *Jean-Luc LHÉMANNE*, conseiller délégué à la communication de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de la Ville de Saumur

### 10 Un budget 2018 équilibré

Entretien avec *Jean-Yves FULNEAU*, vice-président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé des finances, maire de Gennevilliers



©Robert Kneschke - AdobeStock.com



### 12 Vers le Pacte fiscal et financier de solidarité

Entretien avec *Éric MOUSSERION*, vice-président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé de l'évaluation des charges transférées, maire d'Antoigné

### 15 Se projeter vers l'avenir avec l'aide des compétences de tous

Entretien avec *Françoise SILVESTRE DE SACY*, maire de Tuffalun

**Directeur de la publication :**  
Michel CADOT

**Directeur éditorial :**  
Jean-Claude VACHER

**Éditeur délégué :**  
GROUPE « OPAS »  
34 rue Saint-Sébastien  
75011 PARIS  
Tél. : 01 49 77 49 00  
Jean Pierre Kalfon©  
Mail : dir@opas.fr

**Directrice du dossier :**  
Sophie SCHNEIDER

**Photocomposition / PAO :**  
Franck YOUNES  
HCOM

*La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés. Toute reproduction partielle ou totale d'articles, de photos, ou d'illustrations publiées dans cette édition est strictement interdite, sauf accord exprès du directeur de la publication.*

Imprimé en U.E.

N° ISSN : 1148-7461

Supplément au n° 259



Le Château de Saumur.

## UNE TERRE POUR ENTREPRENDRE

- 18 Au-delà du savoir-faire, faire connaître**  
Entretien avec *Aloÿse WAGENER*, président de l'Agence de développement Saumur Val de Loire
- 21 Le Saumurois, terre agricole face aux défis de demain**  
Entretien avec *Jérôme HARRAULT*, vice-président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé de l'agriculture, maire d'Allonnes
- 24 « C'est aujourd'hui que nous préparons l'avenir »**  
Entretien avec *Marc BONNIN*, conseiller délégué de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé de l'emploi, de la formation et du campus universitaire, maire de Montreuil-Bellay
- 26 Au service de la filière équine**  
Entretien avec *Didier GARNIER*, directeur général de l'IFCE par intérim
- 28 Les écoles militaires de Saumur au coeur de la ville et de son économie**  
Entretien avec le *Général Benoit PARIS*, commandant des écoles militaires de Saumur et de l'école de cavalerie



Saumur.

## GRANDS PROJETS

- 32 « Aménager autrement mieux urbaniser »**  
Entretien avec *Armel FROGER*, vice-président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et des gens du voyage, maire de Chacé, vice-président de Saumur Habitat, président d'Agglobus
- 34 « Des conditions propices au développement social, économique et culturel »**  
Entretien avec *Jackie GOULET*, maire de Saumur, vice-président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé des politiques sociales, de la politique de la ville, de l'enfance-jeunesse, de l'insertion, de la santé et de la prévention de la délinquance
- 37 « La reconquête des centres-villes et centres-bourgs enjeu majeur »**  
Entretien avec *Patrice VÉRITÉ*, conseiller délégué de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé à la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Fontevraud l'Abbaye
- 38 Vers le très haut débit pour tous**  
Entretien avec *Guy BERTIN*, vice-président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé du transport, de la mobilité et du numérique, conseiller départemental, maire de Neuillé
- 40 Un développement soutenable pour un environnement préservé**  
Entretien avec *Anatole MICHEAUD*, vice-président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé de l'environnement, des déchets et de la transition énergétique, adjoint au maire de Doué-en-Anjou
- 42 Sécurisation des chantiers, un travail d'écoute et d'échange, pour une négociation aboutie**  
Entretien avec *Éric TOURON*, vice-président du Siéml en charge de l'éclairage public, maire de Distré et conseiller communautaire de Saumur Val de Loire
- 45 De l'énergie pour le territoire**  
Entretien avec *Lucien GERBIER*, directeur de LBG Environnement, société spécialisée dans la valorisation des déchets verts

# SOMMAIRE

## 46 La gestion du cycle de l'eau 100% communautaire

Entretien avec *Christian RUAULT*, vice-président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé de l'eau et de l'assainissement, adjoint au maire de Saint-Philibert-du-Peuple

## 48 Saumur Val de Loire veille sur ses cours d'eau

Entretien avec *Sophie TUBIANA*, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargée de la gestion des milieux aquatiques et de la biodiversité, conseillère municipale de Saumur

## 50 Prévenir, prévoir, protéger

Entretien avec *Isabelle DEVAUX*, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargée de la prévention des risques naturels et technologiques, maire déléguée de Saint-Martin-de-la-Place

## 52 De nouvelles mobilités

Entretien avec *Guy BERTIN*, vice-président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé du transport de la mobilité et du numérique, conseiller départemental, maire de Neuillé

## 54 «Le sport source de lien social et d'attractivité»

Entretien avec *Sylvie BEILLARD*, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargée des politiques et équipements sportifs, maire de Vernueil-le-Fourrier



## UN TERRITOIRE À VIVRE

## 58 Tourisme et patrimoine... Destination Saumur Val de Loire

Entretien avec *Sophie SARAMITO*, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargée du tourisme, conseillère municipale de Saumur

## La filière viticole

## 63 Un vignoble à savourer

Entretien avec *Philippe PORCHÉ*, président du Syndicat des Vins de Saumur

## 65 Les lettres de noblesse des grandes maisons

Entretien avec *Françoise FLAÛ*, présidente de l'Union des Maisons de fines bulles de Loire (UMFBL)



## CULTURE

## 68 Pour une culture de qualité et démocratisée

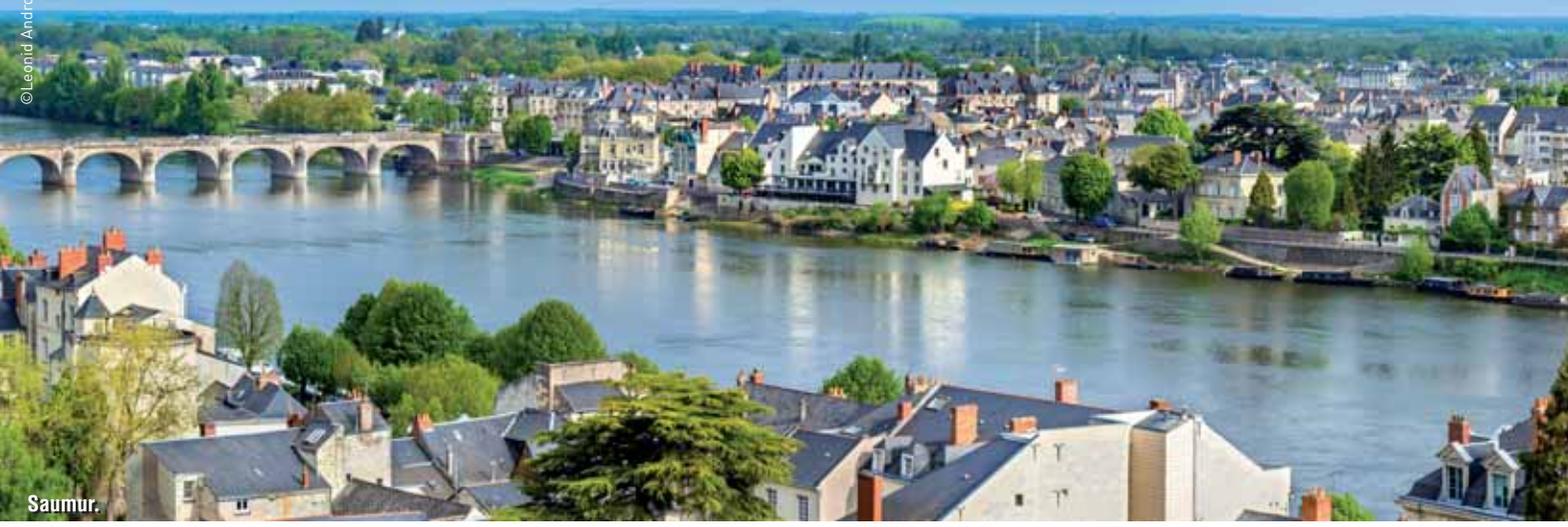
Entretien avec *Rodolphe MIRANDE*, vice-président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé de la culture, maire de Rou-Marson

## 72 L'accueil des gens du voyage

Entretien avec *Béatrice BERTRAND*, conseillère déléguée gens du voyage et santé, maire de Vivy

## 70 «Le Saumurois a tout pour réussir»

Entretien avec *Isabelle MONTANIER*, directrice de l'agence d'événement saumuroise L.E.O



Saumur.

# Des atouts au service d'une ambition : le bien-vivre en Saumurois

Entretien avec **Jean-Michel Marchand**, président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, conseiller municipal à Saumur

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire met en place une nouvelle vision de son territoire pour s'imposer comme un interlocuteur de poids et de charme entre Angers et Tours.

## *Comment appréhendez-vous votre territoire ?*



Avec plus de 100 000 habitants et 47 communes, avec sa ville centre Saumur et ses pôles d'équilibre que sont Doué-en-Anjou, Gennes-Val-de-Loire, Longué-Jumelles, Allonnes et Montreuil-Bellay, la Communauté

d'Agglomération Saumur Val de Loire est une collectivité qui compte au sein des Pays de la Loire et auprès de ses partenaires que sont le Département, la Région, l'État et l'Europe.

Avec la Loire, dernier fleuve sauvage d'Europe, véritable colonne

vertébrale, elle offre à ses habitants, un environnement de grande qualité et nous oblige dans nos projets d'aménagement à penser l'excellence.

À ces paysages s'ajoute un riche patrimoine architectural, témoin de l'Histoire de notre pays.

Mais ce sont d'abord les femmes et les hommes, celles et ceux qui y habitent ou y travaillent, qui en font la richesse entre vallée et coteaux, plaine et forêt, villes et villages.

Avec une agriculture spécialisée, des petites et moyennes entreprises aux activités industrielles diversifiées et des commerces dynamiques, Saumur Val de Loire est aussi une destination touristique appréciée. Le Saumurois représente 74 % de l'activité touristique du département de Maine-et-Loire.

Aux atouts paysagers, s'ajoutent la quiétude de notre environnement et la renommée portée par notre production viticole : les vins de Saumur, tranquilles ou à fines bulles, sont connus et reconnus tout comme notre titre de Capitale de l'équitation avec le Cadre Noir de Saumur et l'École nationale d'équitation.

Saumur Val de Loire rayonne bien au-delà de nos frontières et propose tout au long de l'année des manifestations sportives et festives avec ses concours équestres de portée nationale et internationale, son Carrousel, son Festival de bandes dessinées, l'Anjou Vélo Vintage, Festivini, Art Cheval, Le Livre et le Vin, le Marathon de la Loire, les Grandes Tablées, les fêtes de la Rose, le Saumurban Trail, les foulées du Champigny, le Festival international de musiques militaires ou la parade des Géants...



►►► Saumur Val de Loire est aussi une collectivité laborieuse au service de ses habitants, avec pour objectif un aménagement harmonieux et un développement équilibré de son territoire.

Dynamisme, attractivité et environnement sont les trois piliers de notre projet pour construire l'avenir, sans oublier le quotidien avec de nouvelles compétences à intégrer ou à mettre en œuvre : l'habitat social, la rénovation urbaine, les zones artisanales, les activités culturelles, l'eau, l'assainissement, les déchets...

Autant de dossiers qui mobilisent les conseillers communautaires et les agents territoriaux et qui nécessitent dialogue et concertation, écoute et compréhension.

**Pourriez-vous revenir sur la place du Saumurois au cœur du Val de Loire ?**

Notre agglomération est au cœur du Val de Loire, aux confins de trois régions : notre Région des Pays de la Loire, celles du Centre Val de Loire et de la Nouvelle Aquitaine.

Sur l'axe ligérien entre Angers et Tours, nous sommes aussi au cœur du parc naturel régional Loire Anjou Touraine et du territoire Val de Loire inscrit au patrimoine de l'humanité au titre de ses paysages culturels par l'Unesco.

Et si la Loire constitue le lien privilégié de nos relations avec nos voisins, nous avons initié des relations avec les territoires qui nous entourent : Baugé, Bourgueil, Chinon, Loudun, Thouars, dans un esprit d'échange et de coopération.

Le Saumurois participe à l'attractivité touristique du Val de Loire et s'implique fortement dans des projets innovants.

Avec les itinéraires de la Vélo Francette et de la Loire à Vélo qui se prolonge par l'EuroVélo, de l'Atlantique à la mer Noire, c'est aussi un itinéraire en site troglodytique, la Loire à Vélo souterraine, qui sera bientôt proposé.

*« Un voyage de mille lieues commence toujours par un premier pas »...Vous vous plaisez à évoquer cette citation de Lao Tseu, contemporain de Confucius. Votre Communauté d'Agglomération a fait ce pas le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Un an plus tard, elle a dévoilé son projet de territoire jusqu'en 2028. Quelles en ont été la genèse et les conclusions ?*

C'est effectivement à cette date que notre Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a fait officiellement ses premiers pas, en réunissant la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, deux communautés de communes, celles du Génnois et de Loire-Longué et quatre communes : Doué-en-Anjou, Denezé-sous-Doué, Louresse-Rocheameunier et les Ulmes.

Dès 2016, nous avons ensemble abordé les différents sujets liés à ce rapprochement et à leurs conséquences pour les communes de ce futur territoire, qu'il s'agisse des activités économiques, des équipements sportifs, de l'habitat, de la fiscalité, de la culture ou bien des ressources humaines.

L'année 2017 a été consacrée à la mise en place des différentes compétences retenues sur ce territoire élargi, à l'intégration de nouvelles obligations à compter de 2018 et à la réflexion sur notre projet de territoire à l'horizon 2028.

Ce projet, document stratégique fixant des objectifs, est aussi une démarche qui, à partir d'un constat partagé de nos atouts et de nos faiblesses, permet d'identifier les axes de développement, de définir des orientations et de proposer des projets structurants au service des habitants.

Ce travail de réflexion, conduit au cours de plusieurs séminaires, a permis aux élus de mieux se connaître, de développer la notion d'appartenance à un même territoire et de construire une vision partagée de notre avenir commun.

La qualité de notre environnement et la richesse de ses produits participent à l'attractivité de notre

territoire saumurois. La diversité des activités économiques et la réactivité des habitants, lui donnent son caractère dynamique.

C'est bien sur ces trois grandes orientations que nous avons construit notre projet pour un territoire attractif, offrant des services et des pratiques accessibles à tous, un territoire dynamique capteur d'innovations et de nouvelles activités pour un développement soutenable dans un environnement préservé.

*Vous avez formé le vœu qu'ensemble vous fassiez preuve de dynamisme, de réactivité et de sérénité. Comment se passe ce « voyage » ?*

Ce voyage est à l'image de la Loire. Elle est belle mais ce n'est pas un « long fleuve tranquille ».

C'est une intéressante aventure humaine au service d'un territoire et de ses habitants. Un territoire qui doit renforcer sa cohésion et répondre aux besoins d'une population. Notre agglomération a un fort caractère rural.

Cela nous donne des défis à relever, celui de l'équilibre entre les différents pôles, celui de la mobilité, celui de l'accès à la culture, celui de la fibre optique, celui des services de proximité...

En 2018, ce voyage se poursuit avec entre autres l'élaboration du plan local d'urbanisme, sujet délicat dès qu'il s'agit de se mettre d'accord sur les potentiels développements de chacun des secteurs de notre agglomération.

C'est aussi en perspective, un pacte financier et fiscal de solidarité entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres.

Et chacun sait que lorsque l'on aborde les finances, il faut savoir faire preuve d'abnégation et aborder ce sujet avec sérénité.

Concertation, compréhension, acceptation sont les chemins à emprunter ensemble pour faire atteindre à notre territoire saumurois, sa maturité. ■

# La dynamique communautaire se met en place depuis 2017





# Le nom de Saumur Val de Loire a fait l'unanimité

Entretien avec **Jean-Luc Lhémanne**, conseiller délégué à la communication de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de la Ville de Saumur

Cent un mille habitants s'accordent sur des enjeux et des investissements décidés à l'échelle communautaire, au sein de Saumur Val de Loire. Comment fédérer les habitants, créer un sentiment d'appartenance autour d'une identité commune ? Il faut mettre l'accent sur la communication et cela implique aujourd'hui de faire appel à des médias complémentaires, de la communication écrite à la communication digitale.

**M**onsieur le préfet, Saumur Val de Loire réunit 47 communes et 101 000 habitants. Quels sont les enjeux prioritaires que doit viser la stratégie de communication de cette nouvelle agglomération ?



© Samuel Allory/SSCE com - CA Saumur Val de Loire

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est née en janvier 2017 de la fusion d'une Communauté d'Agglomération et de trois EPCI ; une fusion qui n'a pas été simple voire contrainte pour certains. De plus, ce jeune territoire est vaste – 80 km du nord au sud et d'est en ouest pour une superficie de 1 230 km<sup>2</sup>, quasiment la superficie de Londres.

On note des différences de relief, l'agglomération est traversée par la Loire, avec des paysages sablonneux au nord, crayeux au sud, des coteaux, des forêts. Cela a produit des mentalités différentes puisées dans l'Histoire. Il est donc nécessaire et impératif face à cet état des lieux, de répondre aux questionnements et aux interrogations légitimes des administrés, d'être pédagogue, d'expliquer les compétences de notre collectivité. Nous sommes très présents dans la vie quotidienne de chacun en termes d'eau, d'assainissement, de formation, d'économie, de culture, de transport... La liste est longue.

Avec la naissance de Saumur Val de Loire, il a tout d'abord fallu lui donner un nom se voulant rassembleur, cohérent et permettant facilement de localiser la collectivité de l'extérieur. Saumur Val de Loire a fait immédiatement l'unanimité. Chacun connaît de réputation Saumur et tout le monde situe le val de Loire, cette nouvelle entité parle d'elle-même. Il a fallu créer un logo ; sa vague et ses différentes couleurs symbolisent tous les atouts du Saumurois : la Loire, la viticulture, l'agriculture, le patrimoine... Ces deux premiers vecteurs de communication ont été mis en place dans le courant du premier trimestre 2017.

Un nouveau site Internet a été créé, plus moderne, plus facile d'utilisation, plus didactique, plus proche des administrés avec toutes les informations pratiques et les contacts. C'est aussi un fil d'actualités et des vidéos montrant nos actions et les expliquant. Rapidement des e-services seront mis en place : billetterie du Théâtre Le Dôme et des piscines, abonnement aux médiathèques et bibliothèques, paiement de la taxe de séjour et d'autres encore afin de faciliter la vie quotidienne de nos concitoyens.

C'est aussi une revue, Cent un mille, en écho au nombre d'habitants du territoire, qui a été éditée. Le comité de rédaction est issu des sept pôles de l'agglomération. Son but est de faire émerger un sentiment d'appartenance des habitants à ce



►►► nouvel espace commun qu'est le Saumurois. Le deuxième numéro en cours aura pour thème le développement économique à travers des portraits des hommes et des femmes qui le font. Parallèlement, une exposition des photos de la revue sera mise en place et tournera dans nos communes voire au-delà, toujours dans un souci de rassemblement et aussi afin d'expliquer la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

C'est enfin un film institutionnel qui, à travers une journée, montre l'implication de l'intercommunalité dans le quotidien de ses administrés et visiteurs.

C'est un véritable challenge que de faire prendre conscience à ces cent un mille habitants qu'ils ont un budget et des élus en commun et qu'ils ont devant eux une page blanche dont il faut écrire l'histoire. Pour ce faire, cela doit passer par la communication.

*Elle compte également 5 000 entreprises et 40 000 emplois ; parmi les publics visés en matière de communication, les décideurs économiques, qu'ils soient implantés sur place déjà, ou non, constituent-ils une cible prioritaire et donnent-ils lieu à des actions spécifiques ?*

Le développement économique est la priorité de l'agglomération et de son

président qui en a pris personnellement la délégation.

Force est de constater que les Saumurois et les personnes de l'extérieur, ont souvent une opinion négative ou/et une méconnaissance de l'économie sur le territoire malgré la présence d'entreprises de pointe dans de nombreux domaines allant du végétal à l'électronique en passant par l'alimentation du bétail ou bien le milieu équestre ainsi que la plasturgie ou la métallurgie (Brothier, Premier Tech, Denkavit, Anjou Électronique, Enza Zalen, Evalidis...). Des entreprises qui ont souvent un rayonnement international. À ces entreprises s'ajoutent les PME et TPE parfois issues de nos pépinières d'entreprises ou/et de nos ateliers-relais aux carnets de commandes souvent remplis.

La communication en matière économique est dirigée vers les décideurs bien sûr, et aussi à destination de tous les publics.

Afin de changer cette idée, depuis le début de l'année, le service a accentué encore plus son travail dans ce domaine pour mettre en place une communication omniprésente mais raisonnée, positive, moderne, originale et réactive. Les résultats à travers les médias d'information ou spécialisés sont déjà visibles et je suis sûr qu'à terme, avec d'autres opérations en cours, l'opinion vis-à-vis de l'économie en Saumurois changera.

Pour les décideurs économiques implantés ou en devenir, la direction du développement économique et de l'attractivité est à leur écoute.

Par ailleurs, le site Internet va encore évoluer avec de nouvelles pages dédiées à l'économie afin de répondre aux besoins de nos acteurs économiques et d'apporter des solutions pour de nouvelles implantations.

*Sur quelles équipes et quels talents vous appuyez-vous ?*

Sur une équipe de trois personnes, jeune, dynamique, motivée et très professionnelle qui fait honneur au service public territorial. ■



# Un budget 2018 équilibré

Entretien avec **Jean-Yves Fulneau**, vice-président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé des finances, maire de Gennes-Val de Loire

Pour préserver les grands équilibres financiers de la Communauté d'Agglomération sans augmenter la fiscalité, les élus ont eu à concevoir une politique ambitieuse et réaliste. S'il est nécessaire de chercher à maîtriser la dépense publique en améliorant son efficacité, il est, en effet, tout aussi indispensable, de dégager de nouvelles marges de manœuvre en matière de recettes publiques. Dans cette perspective, la collectivité impulse une politique active de recherche de financement et de partenariats depuis sa création.

**C**omme de nombreuses collectivités, Saumur Val de Loire fait face à la contraction des recettes budgétaires. Quels sont les équilibres qui ont été visés par le budget 2018 ?



Saumur Val de Loire est une jeune Communauté d'Agglomération née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'une fusion-adhésion de quatre EPCI. Elle compte à ce jour 101 000 habitants.

Le débat d'orientations budgétaires qui a pour objet de présenter les grandes perspectives financières de la collectivité et d'afficher les engagements pluriannuels liés aux politiques conduites et aux investissements programmés fut donc un moment de dialogue et d'échange pour aborder le budget 2018, voté lors du conseil du 8 février dernier.

La particularité des budgets 2017-2018 se traduit par la prise en compte des restitutions de compétences aux communes (petite enfance, enfance-jeunesse, équipements sportifs et touristiques), la poursuite des engagements de chacun des EPCI et aussi la prise de nouvelles compétences en 2018.

Celles concernant l'eau potable et l'assainissement sont élargies à l'ensemble du territoire au

1<sup>er</sup> janvier 2018. Par ailleurs, la compétence enseignement musical sera effective au 1<sup>er</sup> juin.

*L'ambition de la programmation pluriannuelle d'investissements, définie par le comité de pilotage constitué pour la nouvelle agglomération, n'a pas été remise en cause et les grands équilibres financiers de la collectivité sont préservés. Comment avez-vous maîtrisé la chaîne d'épargne ?*

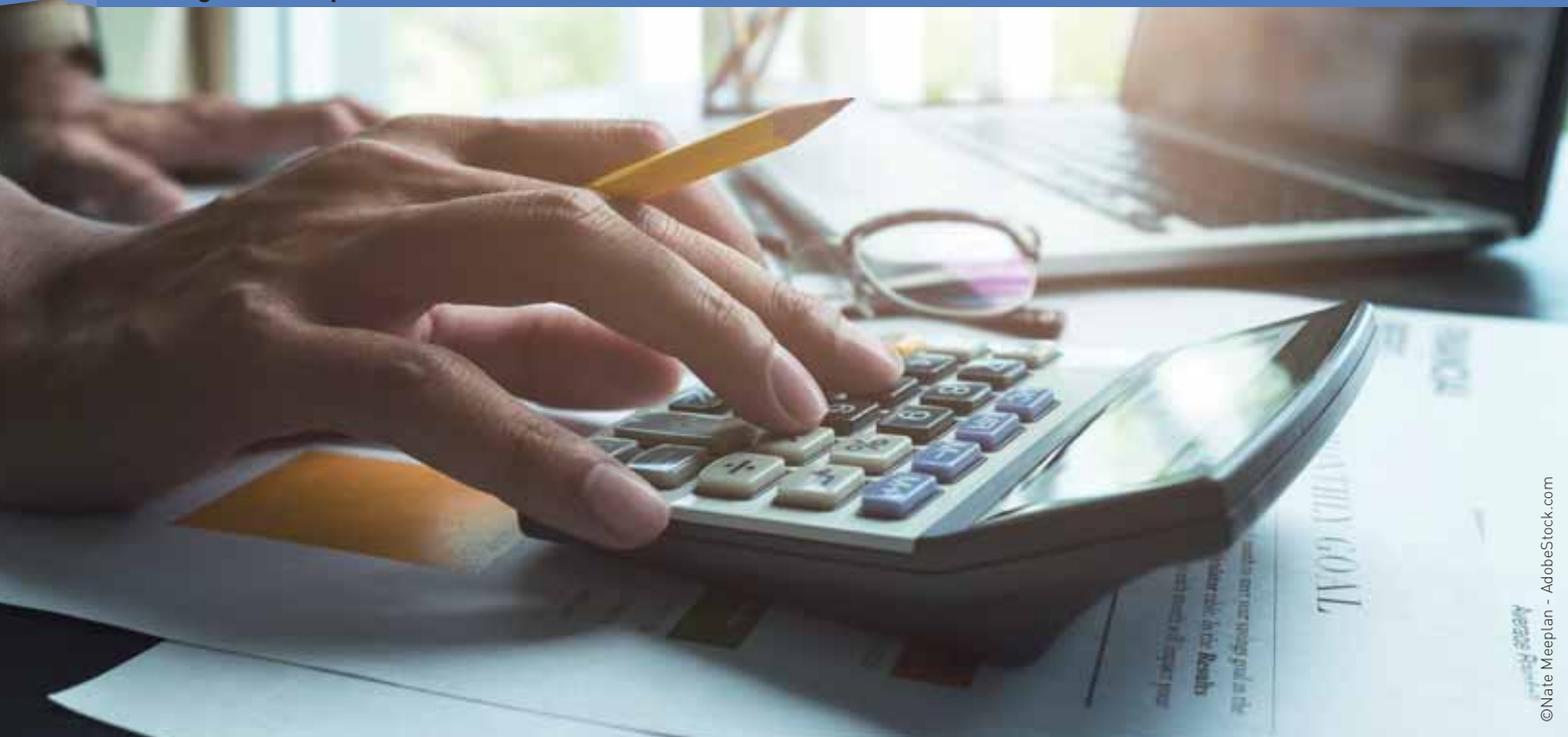
Après la transition de 2017 et dans un contexte marqué par la prudence, Saumur Val de Loire s'est engagée, cette année, avec la

pleine maîtrise de ses finances. Le budget principal 2018 s'établit à 50 millions d'euros en fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est en légère baisse due à un coefficient d'intégration fiscale dégradé par le calcul définitif des attributions de compensation fait sur les éléments historiques de chacune des collectivités.

L'encours de la dette du budget principal s'établit, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à 22 millions d'euros, soit





►►► 220 euros par habitant. La capacité de désendettement de l'agglomération est de 3,9 années, ratio qui s'inscrit dans l'objectif de réduction de la dette publique.

***La collectivité présente donc une situation financière saine à condition de contenir les dépenses de fonctionnement. Quels en sont les contraintes et les objectifs ?***

Bien que la collectivité ne soit pas concernée par le principe de contractualisation, nous en avons retenu les principes dans la construction du budget 2018. Les principales dépenses de fonctionnement sont contenues dans une enveloppe en augmentation de 1,5 %. Une évolution positive des recettes de fonctionnement doit être recherchée au travers de la dynamique des bases fiscales créée par une politique d'investissement bien ciblée.

***Quelles en sont les principales priorités en matière d'investissements ?***

Notre plan pluriannuel 2018-2020 est affiché à hauteur de 44 millions d'euros pour les investissements. Par un endettement maîtrisé, la collectivité va s'employer à harmoniser, dans les années qui viennent, les services dont elle a désormais la pleine charge.

Le développement économique, la formation et l'emploi restent

ses priorités majeures. Plus de 4,7 millions d'euros leur sont dédiés. Aussi va-t-elle orienter ses efforts financiers sur le développement des zones d'activités d'intérêt communautaire et la création d'ateliers relais. Elle va mettre en place un programme pluriannuel de soutien aux jeunes entreprises dans l'investissement, la recherche et le développement.

Elle apporte une contribution financière à hauteur de 2,4 millions d'euros pour l'aménagement et la cohésion du territoire avec notamment le déploiement de la fibre optique et le désenclavement routier.

Elle consacre 1,4 million d'euros aux équipements favorisant l'accès à la culture et aux pratiques sportives pour tous (piscines et médiathèques sur les principales polarités du territoire).

***Comment garanzissez-vous une maîtrise des coûts des services proposés aux habitants et préservez-vous les grands équilibres financiers sans alourdir la facture pour l'usager ?***

Nous entendons ne pas toucher à la fiscalité des ménages. Nous travaillons donc sur toutes les voies d'optimisation de nos ressources et de nos moyens. L'E-administration dans nos relations avec l'usager, tout comme la mutualisation

de certains services avec la ville-centre, dans un premier temps, et plus largement ultérieurement, doivent être sources d'économies. Autant de pistes à explorer pour améliorer le service à l'usager sans en alourdir la charge.

***Comment allez-vous trouver des nouvelles ressources pour accroître notamment la politique d'investissement de la Communauté d'Agglomération ?***

Les ressources de l'agglomération reposent sur la dynamique des bases fiscales. Le produit fiscal se répartit à 46 % pour les taxes « ménage » et 54 % pour la fiscalité des entreprises. Nous devons engager une politique volontariste d'aménagement du territoire pour créer de l'attractivité et assurer le développement de l'économie d'entreprise et résidentielle.

Nous devons aussi être solidaires entre nous afin de générer une démarche énergique et commune impliquant tous les acteurs de la collectivité. Aussi avons-nous à conclure un pacte financier et fiscal de solidarité entre l'intercommunalité et les communes, afin que soient réparties, entre collectivités, les richesses du territoire tout en gardant pour objectif une agglomération forte pour mener à bien le projet de territoire validé par le conseil communautaire. ■

# Vers le Pacte fiscal et financier de solidarité

Entretien avec **Éric Mousserion**, vice-président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé de l'évaluation des charges transférées, maire d'Antoigné

La modification du périmètre du Grand Saumurois avec la création de la nouvelle agglomération Saumur Val de Loire a généré un nouveau territoire de près de 101 000 habitants et a nécessité une réécriture des compétences. Les transferts financiers qui en ont découlé se sont inscrits dans la recherche d'un équilibre optimal et dans une approche solidaire du territoire.

**Q**ue s'est-il passé au 1<sup>er</sup> janvier 2017, date de la naissance de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ?



À cette date, a été établi un règlement intérieur définissant les compétences de l'agglomération.

Les trois communautés de communes regroupées précédemment avaient déjà leurs propres compétences, mais l'agglomération ne les avait pas obligatoirement.

Disparaissant pour se fondre dans la nouvelle collectivité, ne restaient que les communes auxquelles il a fallu rétrocéder celles qui leur étaient propres. Ce fut parfois néanmoins l'inverse.

**Quel fut alors le rôle de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ?**

Nous avons dû harmoniser, par une méthode commune et équitable, l'évaluation des charges sur l'ensemble du territoire en étudiant les précédents rapports des CLECT des différentes EPCI et en apportant la transparence et la neutralité des données financières sur les trois derniers comptes administratifs.

En tant que président de la CLECT, j'ai mené cette mission

complexe avec l'indispensable collaboration des sept membres du groupe de travail, des techniciens de l'agglomération ainsi que du bureau d'études Partenaires Finances locales. La CLECT a défini une méthode de travail afin de récupérer les données en fonctionnement, en investissement et en amortissement. Nous avons, à titre d'exemple, dans ce dernier cadre, uniformisé la pratique en fixant à trente ans la prise en charge des compétences suivant un barème fixe.

L'évaluation financière des transferts de compétences constitue un moment clé dans le partage des ressources et des charges sur le territoire communautaire. Les choix qui sont faits auront, en effet, des implications fortes à moyen et long termes selon qu'ils donneront à la communauté des marges de manœuvre financières supplémentaires ou viendront alourdir ses charges structurelles.

**Dans la continuité des travaux de la CLECT, comment avez-vous pu garantir l'équité financière entre les communes et la communauté ?**

L'équité financière est l'objet du pacte financier et fiscal de solidarité qui tient compte des disparités existant sur l'agglomération à la fois en matière de charges, de ressources et de fiscalité. C'est le moyen de rééquilibrer la solidarité communautaire et l'occasion d'anticiper les situations de blocage. C'est l'outil de gestion indispensable pour prendre en compte les charges spécifiques et



les mutualiser entre nos différentes collectivités. Dans un contexte de raréfaction de la ressource publique, il vise à mieux connaître son territoire du point de vue financier et fiscal et d'en analyser les capacités budgétaires pour réaliser des projets du bloc communal constitué des communes et de l'EPCI.

Ce ne sont pas moins de 12 millions d'euros d'attributions de compensation qui seront versés aux communes en 2018. C'est à travers ce pacte que plusieurs outils pourraient être actionnés et devront faire l'objet d'un consensus : des fonds de concours, des dotations de solidarité, une répartition diffé-



►►► renciée du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), une politique d'abattements pour la fiscalité des ménages ou encore une politique de répartition de la fiscalité future [...] tout en gardant à l'esprit que la première priorité est de garantir un fonctionnement optimisé et des investissements dynamiques pour la Communauté d'Agglomération.

**Quelles sont aujourd'hui les compétences de Saumur Val de Loire ?**

Les compétences obligatoires sont celles qui doivent être impérativement transférées à l'EPCI

les élus ont décidé, comme ils en avaient la possibilité dans leur projet de statuts, que le commerce de centre-ville ou de centre-bourg resterait de compétence communale ; la promotion du tourisme dont la création d'une SPL tourisme ; l'aménagement de l'espace communautaire (SCOT, PLUi...) ; l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville, incluant les contrats de ville et le PRU, qui, s'il relevait de la Ville de Saumur, aurait dû, dans les faits depuis la création de Saumur Agglo en 2001, être de ses compétences ; l'accueil des gens du voyage et la collecte et le traitement des déchets ménagers.

tés économiques ; l'environnement dont la lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores et la maîtrise de l'énergie ; l'eau potable (syndicat unique à partir de 1<sup>er</sup> janvier 2018) ; l'assainissement (pour le SPANC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour l'assainissement collectif) ; la création et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (le théâtre le Dôme de Saumur, les médiathèques et cyber-centres, les piscines, la salle Gym'Agglo, le stade d'Offard à Saumur, la salle de badminton à Saint-Philbert-du-Peuple) et enfin l'action sociale d'intérêt communautaire.

Enfin, s'ajoutent des compétences facultatives ou supplémentaires. Elles correspondent à toutes celles qui ne sont pas prévues au titre des compétences obligatoires et optionnelles et dont les élus ont fait le choix au fil des années et des réalités de transférer à l'EPCI dès lors qu'elles s'avèrent d'intérêt communautaire. Ont été actés en début de mandat : le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire sauf la Ville de Saumur ; le soutien financier à la création de maisons de services publics ; le financement du service de secours et de lutte contre l'incendie, porté par le service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire ; la natation scolaire et les transports nécessaires à l'acheminement des élèves des établissements du territoire ; le financement à la mise en place et au développement d'une politique de soutien au mouvement sportif associatif de haut niveau ; l'animation du réseau de lecture publique via les bibliothèques municipales ; le développement d'une programmation culturelle à l'échelle du territoire, notamment sur la Closierie de Montreuil-Bellay et enfin, un soutien au cinéma labellisé « Art et Essai ».

L'étendue de ces compétences peut donc être amenée à évoluer, certaines peuvent être abandonnées, d'autres ajoutées, sur simple décision des élus. La dernière compétence prise porte ainsi sur l'enseignement musical. ■



Les grands équipements sont une des nombreuses compétences de la Communauté d'Agglomération.

pour qu'il puisse se créer dans la catégorie correspondante, à savoir pour le Grand Saumurois, une Communauté d'Agglomération. Des compétences attribuées afin de permettre un développement équilibré d'un territoire, dotées de moyens de l'État au titre de la DGF (dotation globale de fonctionnement), mais aussi de fonds européens et permettant des investissements qu'une commune seule ne pourrait réaliser.

Ainsi pour Saumur Val de Loire, au titre de ses compétences ont été inscrits dans le marbre : le développement économique, la création et la gestion de zones d'activité, le soutien au commerce, sachant que

Ensuite, ce sont les compétences optionnelles, celles que la collectivité intercommunale accepte de prendre en charge, en lieu et place des communes, via un processus de transfert, partant du constat qu'elles peuvent optimiser le service à la population globale, par-delà les frontières communales. Le législateur n'ayant pas statué, il n'y a pas de règle : ce sont les élus qui décident. Ainsi pour Saumur Val de Loire ont été retenus : la création et l'entretien des voiries et parcs de stationnement d'intérêt communautaire tels les parkings du pôle multimodal (gare) de Saumur, le pôle Balzac (gare routière) ou encore les voiries sur les zones d'activi-



# Se projeter vers l'avenir avec l'aide des compétences de tous

Entretien avec **Françoise Silvestre de Sacy**, maire de Tuffalun

Tuffalun est l'une des dernières communes à avoir rejoint la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Être écoutés, compris et respectés restent pour ses élus les bases d'une intégration réussie. Ils se veulent acteurs de la nouvelle histoire du territoire qui s'écrit depuis plus d'un an maintenant.

## **P**ouvez-vous revenir sur l'histoire de la commune nouvelle de Tuffalun ?



Dès les élections de 2014, les nouveaux élus des communes d'Ambillou-Château, Louerre et Noyant-la-Plaine se sont rapprochés afin de mutualiser plus intensément leurs services et leurs moyens. Ils étaient déjà forts de 40 années d'une gestion commune des

écoles et de la restauration scolaire, ainsi que d'un partage des activités sportives. C'est donc tout naturellement qu'ils se décidaient à franchir le pas et à créer, dès 2015, une commune nouvelle qui a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Nous la souhaitions à dimension humaine pour, notamment, garder une proximité avec toute la population de nos villages. Cette commune a pris le nom de Tuffalun en référence à nos sous-sols composés de tuffeau et de falun.

## **Pour quelles raisons la commune a-t-elle rejoint la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ?**

Étant dans l'une des plus petites communautés de communes du département de Maine-et-Loire, celle du Gennois, qui regroupait 10 communes et comptait un peu plus de 7000 habitants, nous avons été dans l'obligation de rejoindre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL). Y entrer, c'était

franchir une marche importante, aller vers un territoire avec lequel nous n'avions que peu d'affinités puisque notre bassin de vie est principalement dirigé vers Angers et Doué-en-Anjou. Nous aurions préféré une étape intermédiaire. Nous l'avons exprimé clairement chaque fois que l'on nous a donné la parole. Il en a été décidé autrement par le préfet. Néanmoins, aujourd'hui, nous sommes membres de la CASVL et nous souhaitons prendre notre part à son édification. Nous en avons la capacité d'adaptation, mais aussi, la ferme volonté.

## **Plus concrètement, quelles sont les incidences de cette intégration ? Quelles en sont les perspectives ?**

Les conséquences immédiates portent sur une représentativité moindre de notre commune. Le territoire étant plus vaste, nous faisons face, conformément à la loi NOTRe, à un nouveau partage des compétences entre agglomération et communes. C'est la possibilité

pour notre population de bénéficier de services à coûts moins élevés (piscine, culture...).

Parallèlement, et nous nous devons de le souligner, la CASVL est un soutien. C'est aussi un lieu d'échange dynamisant avec un grand nombre d'élus. Nous bénéficions des techniciens compétents qui peuvent nous fournir un appui non négligeable dans nos différentes démarches. Cette intégration nous permet de participer à des projets de plus grande envergure, structurants pour le territoire, et de porter nos projets tuffalunois dans ce grand ensemble tout en partageant une vision commune avec les autres élus.

Cependant pour l'avenir, nous resterons vigilants et attentifs aux évolutions. Nos trois représentants au sein de l'agglomération veillent à conforter une bonne représentation de nos habitants dans la mesure de nos moyens. Notre service public de proximité est à défendre. ■

La Mairie, le siège de la commune nouvelle de Tuffalun, à Ambillou-Château.





Le Château de Saumur.

# Une terre pour entreprendre



# Au-delà du savoir-faire, faire connaître

Entretien avec **Aloyse Wagener**, président de l'Agence de développement Saumur Val de Loire

Si le potentiel économique saumurois est incontestable, encore faut-il qu'il sorte du confidentiel pour atteindre le plus grand nombre. C'est dans cet esprit qu'agit l'Agence de développement Saumur Val de Loire. Elle met notamment le marketing territorial au service du développement, des activités et des emplois sur un territoire qui ne peut que séduire par sa douceur de vivre.

**P**ourriez-vous, en préambule, nous présenter l'Agence de développement Saumur Val de Loire que vous présidez ?



L'Agence de développement Saumur Val de Loire est un outil de développement économique au service du territoire. Elle est missionnée par la collectivité pour intervenir sur les sujets tels que le marketing et la promotion territoriale, l'animation et l'analyse du tissu économique. Elle contribue également aux diverses réflexions liées à l'économie en apportant son expertise. Sa force réside dans son mode de fonctionnement et sa gouvernance. Le conseil d'administration est, en effet, composé à la fois d'entreprises du territoire et d'élus, ce qui assure une certaine légitimité et un rôle fédérateur.

*Comment appréhendez-vous les atouts, les spécificités mais aussi les problématiques de votre territoire ?*

Le Saumurois est un territoire qui jouit d'une très bonne image touristique, avec des atouts reconnus, la qualité de vie, le cheval et le vin. Ceci est à la fois une chance et une faiblesse. Ces différents secteurs d'activité sont de réels

moteurs économiques, mais paradoxalement, ne renvoient pas une image de dynamisme économique.

Saumur est, également, un territoire quasiment exclusivement composé de petites entreprises. Le manque de structures de grande taille nuit à la reconnaissance industrielle et économique du Saumurois mais assure à la fois une diversité d'activités sur le secteur et une plus faible dépendance à la conjoncture économique. Le territoire compte beaucoup de très belles PME, avec du savoir-faire, de l'innovation et ce, dans des secteurs porteurs.

D'un point de vue géographique, le fait d'être situé entre deux pôles urbains dynamiques et attractifs que sont Tours et Angers, peut, là encore, être perçu comme négatif. Néanmoins, notre spécificité semi-urbaine assure la qualité de vie saumuroise, et l'accessibilité vers des zones urbaines plus denses, ce qui représente de réelles opportunités pour les entreprises et les habitants.

En résumé, le Saumurois dispose de beaucoup d'avantages, mais d'une image économique qui n'est pas en adéquation avec la réalité. Il y a cependant de quoi en être fier, croire en ses entreprises et se



Lavage de mâche.

►►► battre pour améliorer son image économique.

***De quels outils disposez-vous pour agir pour l'entreprise et pour l'emploi ?***

L'agence de développement part du postulat que les entreprises du territoire sont les meilleurs ambassadeurs pour améliorer l'image économique, renforcer le dynamisme local et le sentiment d'appartenance. Ainsi, depuis trois ans, nos actions se dirigent principalement sur leur valorisation et leur accompagnement, sur la communication locale, et sur les animations collectives afin de créer du lien.

***Concrètement quelles actions menez-vous et sur quelles filières intervenez-vous ?***

Nous avons depuis 2017 mis en place une newsletter économique afin de valoriser les entreprises et mieux communiquer sur les réussites locales. Comme je l'ai évoqué précédemment, changer une image économique qui semble erronée passe par une meilleure communication endogène et exogène.

Des animations collectives visant à permettre aux dirigeants locaux d'échanger avec les élus, de la formation leadership avec la Défense nationale et bien d'autres actions sont organisées, là encore, pour créer des synergies locales et casser les barrières entre les forces vives du Saumurois.

Une plate-forme à destination des petites entreprises locales a également été mise en place et regroupe des outils de diagnostic, un centre de ressources avec des documents utiles en téléchargement. Ceci dans le but de les aider puisqu'elles sont souvent les moins bien accompagnées et les plus isolées.

Enfin, nous sommes présents sur certains salons professionnels afin de promouvoir la notoriété du territoire, attirer de nouveaux talents et de nouvelles entreprises.

Ces diverses actions ont été orientées sur trois filières lors des trois dernières années : la



mécanique/métallurgie, le végétal et le cheval. Cependant, nos initiatives sont ouvertes à l'ensemble des acteurs économiques. Là encore, une des clés de la réussite d'un territoire passe par le décloisonnement. Nous priorisons et orientons nos démarches sans exclure, bien au contraire.

***Pour l'illustrer, pourriez-vous revenir sur le Business Tour 2018 placé sous le signe du cheval ? Quels en sont les objectifs ?***

Le Business Tour est l'illustration parfaite de ce que je viens d'évoquer. Il vise à valoriser les entreprises locales en leur donnant la possibilité d'inviter des partenaires stratégiques sur le territoire et ainsi de renforcer les liens.

Il permet également au Saumurois de réaliser une opération de marketing territorial. C'est un réel échange positif partant du principe que, dans tous les cas, le territoire et l'entreprise seront gagnants, aussi bien au niveau des retombées économiques qu'en matière d'image.

Le Business Tour 2018 vise prioritairement, mais pas exclusivement, la filière équestre. À ce titre, nous avons souhaité mettre en place durant le concours complet organisé par le Comité équestre, un de nos partenaires. Ainsi, les entreprises locales et leurs partenaires seront invités à découvrir pendant deux jours le Saumurois

et ses attraits (visites d'entreprise, soirée cabarets équestres, échanges sur l'innovation dans le cheval avec les Horse innovation Talks...). Un séjour très qualitatif dans une région qui ne l'est pas moins !

***Votre structure s'inscrit dans le projet de territoire Saumur Val de Loire 2028. Quelles sont vos ambitions ? Avez-vous de nouveaux projets ?***

Nous sommes avant tout au service du Saumurois, des entreprises et de la collectivité. Les agences de développement ont divers avantages : elles sont réactives, souples et légitimes car pilotées par le public et le privé. Notre ambition est de permettre à ce territoire de se développer, et nous nous inscrirons dans le projet de Saumur Val de Loire en fonction de la place qui nous sera donnée par l'agglomération.

Lors des dernières années, nous avons rempli l'ensemble des missions et actions sur lesquelles nous nous étions engagés, auprès notamment de l'agglomération, et ceci est une première satisfaction. Mais le chemin est encore long. Comme pour toute structure, beaucoup de choses seront dépendantes des moyens qui nous sont alloués. Ce sont par les moyens que l'on juge de l'ambition d'un territoire. Et Saumur n'a plus de temps à perdre et doit se montrer ambitieux. ■



**Veg'extra est une société familiale installée depuis 20 ans à Montreuil-Bellay.** Nous sommes un acteur indépendant reconnu de la filière cosmétique et complément alimentaire. La société travaille également pour les secteurs de la nutrition animale, des produits vétérinaires, de l'alimentaire, des produits aromatiques, et des biotechnologies.

Veg'extra réalise des prestations de service en assurant l'industrialisation puis la fabrication régulière d'extraits sur mesure, grâce à ses savoir-faire et son expertise technologique. Cela nous permet de produire des extraits à forte valeur pour les grandes marques françaises et internationales.

Avec les autres acteurs de la filière Plantes à Parfums, Aromatiques et Médicinales, nous contribuons pleinement au rayonnement du « *fabriqué en Anjou* ».

Z.I. de Méron - 49260 Montreuil-Bellay

Tél. : 02 41 83 15 30

[www.vegextra.com](http://www.vegextra.com)



# Le Saumurois, terre agricole face aux défis de demain

Entretien avec **Jérôme Harrault**, vice-président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé de l'agriculture, maire d'Allonnes

L'agriculture constitue une composante majeure de l'économie du Saumurois. Consciente de cet atout en matière de diversité et de savoir-faire, Saumur Val de Loire l'encourage. Promouvoir une agriculture raisonnée et de qualité et le développement de l'économie locale tout en consolidant les filières d'exportation, notamment en végétal spécialisé, est au cœur de ses priorités.

***1 200 entreprises agricoles et plus de 3 400 actifs à la production, chefs d'entreprise et salariés... Au-delà de ces chiffres, que représente l'agriculture saumuroise ?***



La richesse du Saumurois repose sur la très grande diversité de ses productions : ses grandes cultures, céréales et oléoprotéagineux (55,7 % des surfaces) ; sa viticulture (10,6 % des surfaces, 340 exploitations) ; son maraîchage (3,5 % des surfaces, 300 exploitations) ; sa production de semences (8,8 % des surfaces, 235 exploitations) ; son arboriculture (1,2 % des surfaces, 55 exploitations) ; son horticulture et ses pépinières (1,2 % des surfaces, 109 exploitations) ; sa production de plantes médicinales et de tabac ; son élevage de tout type (19 % des surfaces en prairie).

Ce capital est également pourvoyeur de nombreux emplois. Les exploitations agricoles embauchent, chaque année, plus de 16 000 personnes (saisonniers comme permanents) ce qui représente 3 400 Équivalents temps plein (ETP), majoritairement

concentrés dans les filières de végétal spécialisé (viticulture, maraîchage, horticulture, arboriculture, semence).

Les modes de productions se diversifient : l'agriculture biologique, par exemple, qui représente plus de 8,5 % aujourd'hui, continue de se développer. Les circuits courts s'amplifient avec 35 % des exploitations réalisant, partiellement ou totalement, de la vente directe, particulièrement chez les viticulteurs. 6 % des agriculteurs font de l'hébergement, du loisir ou de la restauration commerciale sur leur propriété.

***Quels sont les défis majeurs dans le projet agricole 2018-2020 que vous avez élaboré ?***

Nous avons discerné plusieurs points. La diversité de la production doit être préservée, le maillage économique agricole consolidé tout en assurant un renouvellement des exploitations. Le maintien des filières végétales spécialisées à haute valeur ajoutée et pourvoyeuses de nombreux emplois reste un enjeu majeur.

L'agriculture raisonnée doit être privilégiée, l'offre agricole et les filières courtes structurées, les démarches d'agriculture de qualité (labels, bio, etc.) valorisées. Des actions sont aussi à mener pour diversifier les débouchés et tendre vers l'autonomie alimentaire.

Pour assurer une maîtrise durable des ressources du territoire, une gestion rigoureuse et économe de l'eau, aussi bien par les professionnels que par les usagers, est impérative. Le développement des énergies renouvelables en agriculture est à conforter.

Sans oublier le « bien vivre ensemble » qui induit le renforcement du lien social entre le monde agricole et l'ensemble des habitants.

***Quelles initiatives avez-vous mises en place pour répondre à ces challenges de demain ?***

Nous fédérons les partenaires agricoles au travers du Réseau Saumur Val de Loire Agriculture qui a pour objectif d'engager l'ensemble des acteurs autour de la problématique de l'installation-transmission en agriculture via une rencontre annuelle et plusieurs événements thématiques (soirée transmission, sensibilisation des élus communaux, Farm-dating...). La communication étant aussi un outil pour faciliter l'accès aux informations sur cette démarche, nous avons consacré un guide à cette thématique.

Nous accompagnons et faisons la promotion de la poly-innovation en agriculture et dans l'agroalimentaire en aidant l'installation de porteurs de projets innovants avec une ferme-relais et en soutenant les entreprises innovantes et des *start-up* (ValOrise).



►►► Pour faciliter l'approvisionnement en produits locaux en restauration collective, nous souhaitons développer des « mini-plateaux de ramassage de fruits et légumes », des plates-formes logistiques partagées entre les producteurs et les autres acteurs (grossistes, coopératives) afin de faciliter l'acheminement des produits de la ferme aux restaurants collectifs (cantines scolaires, Ehpad, restaurants d'entreprises, etc.) et d'en réduire les coûts logistiques.

L'alimentation étant aujourd'hui une priorité au niveau national, la collectivité souhaite engager avec les partenaires du territoire un Projet alimentaire territorial afin de mettre en lien toutes les actions qui sont aujourd'hui menées et co-écrire une stratégie territoriale.

Dans le cadre des démarches de « bien vivre ensemble » en Saumurois, nous initiions, sur tout le territoire, la diffusion d'un guide de bon voisinage permettant de sensibiliser le grand public et le monde agricole sur la vie en milieu rural. L'ambition est que ce document soit un moteur pour les événements de

rencontres déjà existants ou à inventer.

Également, en relation avec des initiatives gérées par d'autres services ou des partenaires, nous avons un projet de valorisation en pâturage des bords de Loire. Les problématiques agricoles seront prises en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

*Pour communiquer sur l'attractivité du territoire et afin d'accueillir des porteurs de projets en agriculture, vous avez lancé une nouvelle page Facebook : @SaumurValdeLoireAgriculture. Quelles en sont les ambitions ?*

Nous avons une réelle volonté de développer l'aspect communication et de nous emparer de l'outil « réseaux sociaux ». Des lieux d'échange et de promotion du territoire sont à construire pour mettre en avant le Saumurois dans son ensemble. L'objectif est donc de définir une stratégie de communication et ce sera l'objet des discussions dans les mois à venir.

*Parallèlement à ces actions, l'agglomération poursuit son soutien au pôle de compétitivité Végépolys qui est une référence*

*mondiale sur l'innovation végétale : production, création et mode de culture de végétaux respectueux de l'environnement et de la santé. Comment l'accompagnez-vous et qu'en attendez-vous ?*

La Communauté d'Agglomération apporte en effet, chaque année, un appui financier au pôle de compétitivité Végépolys.

Cependant, elle ne travaille pas, à ce jour, réellement avec lui.

Aussi allons-nous le solliciter et œuvrer en plus étroite collaboration sur des projets innovants en agriculture afin de répondre à nos enjeux. À titre d'exemple, nous associerions volontiers Végépolys au projet de ferme-relais sur le Moulin du Pré sur la commune d'Allonnes.

Nous entendons également multiplier les partenariats quelle que soit la compétence sur laquelle se place l'agglomération.

La chambre d'agriculture du Maine-et-Loire, les professionnels agricoles, les communes sont déjà des acteurs avec lesquels nous consolidons le présent et anticipons demain. ■



# PREMIER TECH HORTICULTURE

## PARTENAIRE DE LA FILIÈRE DU VÉGÉTAL

INNOVATION ET EXPERTISE  
DE LA FORMULATION  
SUR-MESURE



### PREMIER TECH : la force de 3 groupes

Premier Tech se déploie depuis 95 ans à l'international grâce à la force motrice de ses 4 200 équipiers répartis dans 25 pays. Misant sur la puissance de son capital humain ainsi que sur une solide Culture d'entreprise axée sur l'innovation et l'excellence, Premier Tech assure le succès de ses clients dans trois grands métiers : l'Horticulture et l'Agriculture – serriculture, agriculture et jardinage amateur; les Équipements Industriels – emballage flexible et rigide, manutention et palettisation; et les Technologies Environnementales – assainissement des eaux usées et récupération des eaux de pluie.



# « C'est aujourd'hui que nous préparons l'avenir »

Entretien avec **Marc Bonnin**, conseiller délégué de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé de l'emploi, de la formation et du campus universitaire, maire de Montreuil-Bellay

Saumur Val de Loire disposera dès 2020 d'un pôle universitaire d'envergure, diversifié, renforcé et attractif. Les offres de formation proposées dans le cadre du nouveau campus seront en lien direct avec les filières économiques locales et les besoins en compétences du territoire. Ce projet, de par sa transversalité, est un véritable et ambitieux pari pour demain, pari dont l'importance a été bien intégrée par ses différents acteurs et contributeurs.

**A** fin d'offrir aux étudiants des conditions de travail et d'épanouissement idéales, l'agglomération a décidé la construction d'un pôle de formations mutualisées avec l'université d'Angers. Quelle est la genèse de ce projet ?



C'est sous son premier mandat de président de l'agglomération, en 2003, que Jean-Michel Marchand a créé avec l'université d'Angers, le pôle universitaire de Saumur. Trente-cinq étudiants y étaient inscrits à la première rentrée. Ils étaient plus de 400 à la rentrée

dernière. En 2014, des discussions ont été entamées avec le conseil régional des Pays de la Loire et en 2016, le projet a été officialisé. Le premier coup de pioche sera donné fin novembre 2018 pour une livraison du pôle en juin 2020.

**Quelles seront les formations dispensées ? Dans quel esprit s'inscrit cette initiative d'ampleur régionale ?**

L'ambition du projet repose effectivement sur le regroupement de formations actuellement dispersées sur Saumur qui ne réunissent plus aujourd'hui les conditions suffisantes pour un enseignement



La salle Aliénor.

adapté aux besoins des jeunes. La construction de ce bâtiment permettra de réunir jusqu'à 700 étudiants et apprentis en formation initiale et continue.

La vocation de ce campus vise à rassembler sur un même site les formations universitaires de l'UFR en tourisme et hôtellerie (ESTHUA), composante de l'université d'Angers (plus de 400 étudiants), des formations sanitaires et sociales de IFSI et de l'IFAS dépendant du centre hospitalier de Saumur (près de 200 étudiants) et des formations de tailleurs de pierre dispensées par l'association

des Compagnons du devoir (30 compagnons).

Faire cohabiter des formations aussi variées sur un même lieu sort de l'ordinaire et peut donc être qualifié d'extraordinaire pour Saumur Val de Loire. Ce « faire vivre ensemble » fait de ce pôle un site expérimental dédié à la réussite des jeunes. Des étudiants qui, actuellement, ne se côtoient pas à Saumur, se retrouveront sur un même lieu, se croiseront, partageront leurs expériences et leur culture respective. Pour que la mécanique fonctionne, le cabinet nantais d'architectes Micheau



►► et Hervé qui en assure la maîtrise d'ouvrage, a fait le choix de créer des espaces à usages multiples comme le hall qui sera un lieu de rencontre et de détente s'ouvrant sur les jardins. On y trouvera aussi des espaces pédagogiques modulables au nombre de six, ou encore des espaces partagés dont le centre de documentation et l'espace de vie étudiante.

Nous entendons optimiser toutes les composantes de ce lieu. Les conditions d'accueil seront modernes et innovantes. La mixité des formations sera riche. Ce pôle de formation sera un des éléments d'attractivité de notre territoire.

Pour ce projet, nous n'avons pas d'autre choix que l'excellence.

***Concrètement, comment ce projet est-il géré et qui sont les financeurs ?***

Tout d'abord, cette opération immobilière est inédite en Pays de la Loire, voire en France. La région est le maître d'ouvrage de ce projet et le finance à hauteur de 6,4 M d'euros au titre de deux de ses politiques publiques que sont le nouveau contrat de territoire et l'enseignement supérieur recherche. Elle apporte aussi son soutien technique dans la conduite de ce projet ambitieux et structurant en termes d'attractivité et de lisibilité pour le territoire du Saumurois.

Ce plan de financement prévoit aussi un cofinancement de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et de l'État, pour ce dernier dans le cadre du volet contrat plan État-Région. Ce qui correspond, sur les 11 M d'euros TTC de l'enveloppe globale, à 1,2 M d'euros pour l'État et à 3,4 M d'euros pour l'agglomération Saumur Val de Loire.

***Plus d'un millier de jeunes étudiants à Saumur. Comment, au-delà du choix des disciplines proposées, appréhendez-vous cet engouement pour votre territoire ?***  
C'est tout d'abord un cadre de vie privilégié. « *Le fait que Saumur soit une petite ville, ça apporte de la chaleur humaine, ça rapproche.*

*Il y a un super accueil et je peux vous assurer que les trois quarts des étudiants sont contents d'être ici, malgré ce que l'on peut entendre sur le Saumurois »,* me disait récemment un membre du Bureau des étudiants, c'est dire !

Par ailleurs, ce territoire est en adéquation avec les différentes formations proposées sur le campus. En matière de patrimoine, le Saumurois est un véritable « terrain de jeu » pour nos étudiants avec de nombreuses possibilités de stages dans le domaine du tourisme et de ses variantes.

Il en est de même pour l'équitation. Est-il nécessaire de rappeler que Saumur est la capitale du cheval avec son prestigieux Cadre noir inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco ? Les étudiants y trouveront un enseignement de qualité tout comme dans les nombreux centres équestres de l'agglomération.

Nous avons aussi un territoire viticole réunissant sept AOC permettant d'initier des jeunes à la viticulture ou à l'œnologie et aussi à l'œnotourisme. Outre le campus, le lycée viticole Edgard-Pisani

forme les vignerons de demain, ainsi que les futurs commerciaux ou cavistes.

Notre beau territoire et ses formations attirent des étudiants de toute la France mais aussi d'au-delà de nos frontières. Ainsi, nous faisons l'admiration des Chinois et venons de signer un accord avec la prestigieuse Shandong Sports University. Dès la rentrée prochaine, le campus et l'ENE recevront des étudiants de l'Empire du Milieu.

***Au-delà, quels sont les projets développés pour aller toujours plus loin dans la synergie entre formation, entreprise et donc emploi ?***

Il est de notre rôle de constamment se remettre en question en matière de formation, compétence de l'agglomération, et de s'adapter. C'est ainsi qu'une formation Métiers de l'eau ouvrira dès la rentrée prochaine au lycée des Ardilliers. Ce partenariat entre l'établissement scolaire et Saur, largement implanté à Saumur, qui a le soutien de la région Pays de la Loire et de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, va permettre de nombreux débouchés. ■



Plus d'un millier de jeunes étudiants à Saumur.

# Au service de la filière équine

Entretien avec **Didier Garnier**, directeur général de l'IFCE par intérim

L'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) dont le siège est à Saumur est un « outil » à vocation scientifique et technique, mais aussi de prestige, ambassadeur d'une culture française dans ce domaine. Son ambition est d'être l'institut technique de référence de la filière équine reconnu en France et à l'étranger.

## Quelles sont les missions prioritaires de l'IFCE ?



L'Institut français du cheval et de l'équitation est un opérateur public qui met en œuvre les politiques de l'État dans le domaine du cheval et de l'équitation.

Ainsi, il assure la traçabilité sanitaire et zootechnique par l'identification des équidés, l'appui

aux acteurs de la filière à travers le développement de l'expertise sur la réglementation et le soutien aux politiques du sport. Il exerce une expertise de haut niveau par l'innovation, la R&D et la transmission des savoirs. Il assure la formation des compétences professionnelles nécessaires à la filière ainsi que la valorisation du patrimoine équestre français.

**Les actions de l'IFCE s'exercent au profit de la profession, des collectivités territoriales, de l'État et de tous les publics concernés par le cheval et l'équitation. Quelles sont-elles ?**

L'IFCE, institut d'appui, d'expertise et de recherche à vocation technique, déploie ses activités dans les domaines de la production, la valorisation et les usages du cheval dans toutes ses dimensions. La présence du Cadre noir sur le site de formation de Saumur et au sein de l'IFCE est un atout



important pour l'essor de recherches et de formations dans ce domaine.

L'observatoire économique et social de la filière équine est un outil qui permet aux acteurs professionnels d'élaborer des stratégies. L'animation de comités et de conseils (scientifique, identification, formation, culture et patrimoine) contribue à faire exprimer et hiérarchiser les besoins de la filière.

L'établissement assure la production et la diffusion des savoirs utiles aux acteurs professionnels et conduit des travaux dans de nouveaux domaines de recherche.

Dans le secteur des sports et des formations en équitation, l'IFCE accroît son partenariat avec la Fédération française d'équitation : ingénierie et mise en œuvre de for-

mations à destination des formateurs des enseignants. Il participe au déploiement et au rayonnement de l'équitation française à l'international avec le Cadre noir. À Saumur, il met à disposition des infrastructures, accueille des sportifs et procure des soutiens pour l'organisation de compétitions.

L'IFCE propose aux entreprises des moyens de recherche appliquée pour de nouveaux produits. Il recueille et diffuse des offres et des demandes d'emploi par le dispositif « Équi-ressources ».

Un service d'ingénierie est à disposition des collectivités locales pour l'élaboration et la concrétisation de projets territoriaux de développement du cheval et d'activités équestres.

L'institut apporte aux particuliers ses connaissances dans les



►► domaines techniques, économiques et sociaux par de multiples canaux : ouvrages et fiches, web conférences, sites Internet. Pour l'identification et la traçabilité des équidés, il émet passeports, cartes de propriétés...

Et, pour le grand public, il assure les présentations du Cadre noir et les visites du site de Saumur.

**Quels sont les atouts de la filière équine française ? Quelle en est aujourd'hui la situation économique et sportive ?**

La filière équine est pourvoyeuse d'emplois et de valeur ajoutée pour les territoires ruraux avec 1,1 million d'équidés, 180 000 emplois (dont 60 000 directs) et un chiffre d'affaires de plus de 11 milliards d'euros. La qualité de l'élevage, l'excellence des compétences et des savoir-faire de la filière équestre française sont reconnues mondialement.

Après une période de croissance intense (+ 68 % des paris entre 2000 et 2012 et + 38 % de cavaliers licenciés à la FFE entre 2001 et 2012), le marché régresse depuis 2012 (- 8 % des paris entre 2012 et 2016 et baisse de 6,1 % des licenciés FFE entre 2012 et 2016). Ces tendances nécessitent la recherche de nouveaux relais de croissance qui seront offerts par des innovations et de nouveaux

produits et services pour répondre à une offre qui se diversifie et se segmente : loisirs (tourisme, promenade, chevaux particuliers chez soi), bien-être animal (éthologie), médiation (à vocation médico-socio-éducative), amélioration de l'environnement (transport, travaux agricoles délicats).

**L'IFCE indique qu'il poursuit « activement les réformes engagées pour mieux servir les acteurs de la filière équine et devenir un atout pour son développement ». Pourriez-vous en évoquer les raisons et les objectifs ? Avez-vous mis en place le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'établissement ?**

Pour que la filière prenne un nouvel essor, conforte sa position dans le contexte international, elle doit engager des études, générer des initiatives sur de nombreux chantiers pour mieux connaître et répondre aux attentes de ses clients français et étrangers.

Les évolutions technologiques dans le domaine de la santé animale, des nouveaux matériaux (équipements et habits sportifs) et du numérique contribuent à créer de nouveaux marchés. L'essor de la génomique qui met en évidence des gènes d'intérêt pourra transformer les schémas de sélection, de valorisation précoce et d'utilisation des équidés. De nouvelles

préoccupations sociétales doivent être prises en compte : la protection de l'environnement, le bien-être des équidés et l'image du cheval dans la société. Pour répondre aux questionnements, la filière a besoin de recherche appliquée, d'innovation et de transfert auprès des utilisateurs. Ce sont les voies dans lesquelles le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2018-2022 engagera l'IFCE. Élaboré en concertation entre les tutelles (Agriculture et Sports), les représentations socio-professionnelles et les représentations syndicales notamment au sein de son conseil d'administration, le projet de COP est en cours de finalisation.

**Votre regard est tourné vers l'avenir avec des missions de recherche, d'innovation. Quels sont les enjeux futurs pour l'IFCE ?**

Nous venons d'évoquer les perspectives qui s'ouvrent sur des marchés porteurs, « matures » et d'autres en voie d'apparition. La filière qui réunit de très nombreux atouts pour exploiter l'évolution des demandes va assurément adapter son offre. Le rôle de l'IFCE, qui est indéniablement reconnu dans son statut d'institut technique, est d'accompagner les différentes mutations qui constituent des challenges exaltants pour l'ensemble de la communauté de la filière. ■



Stagiaires et écuvers.

# Les écoles militaires de Saumur au coeur de la ville et de son économie

Entretien avec **le Général Benoit Paris**, commandant des écoles militaires de Saumur et de l'école de cavalerie

Les écoles militaires de Saumur (EMS) appartiennent à l'identité de la ville comme la ville appartient à leur ADN. Deuxième employeur de Saumur, elles contribuent de manière significative à son dynamisme économique.

**Q**ue recouvre la dénomination « Les écoles militaires de Saumur » ?



Les écoles militaires de Saumur regroupent quatre organismes de formation, l'école d'état-major (EEM), par laquelle passent tous les officiers supérieurs de l'Armée de terre, le centre interarmées de défense nucléaire, radiologique, biologique et chimique (CIA

NRBC), le centre d'enseignement et d'entraînement du renseignement de l'Armée de terre (CEERAT) et bien sûr l'école de cavalerie (EC), seule école d'arme de toute l'Armée de terre à n'avoir jamais quitté sa garnison d'origine, malgré plusieurs siècles d'existence.

Elles possèdent également l'une des plateformes de simulation les plus importantes et les plus performantes de l'Armée de terre.

Structure originale conçue pour optimiser des ressources partagées, grâce à de nombreuses synergies entre ses quatre organismes de formation, les EMS remplissent trois principales missions :

- la formation des sous-officiers et des officiers des états-majors, des organismes de défense



Prise d'armes de la Saint Georges (42).

NRBC, des régiments de renseignement et des régiments blindés de l'Armée de terre ;

- la préparation de l'avenir de la défense NRBC et de la cavalerie blindée dans toutes leurs dimensions : ressources humaines, organisations, équipements, emploi opérationnel, entraînement, etc.
- la préparation opérationnelle des forces grâce par exemple aux exercices conduits en simulation.

**Quel est leur apport au tissu local et régional ?**

Leur apport au tissu local et régional tient d'abord au fait qu'au

total, elles regroupent de l'ordre de 750 militaires et civils, installés en grande majorité avec leur famille. Ces familles confient ainsi plus de 1000 enfants aux écoles, collèges et lycées du Saumurois. Elles s'épanouissent très facilement à Saumur et alentours et y accèdent très souvent à la propriété.

Leur impact économique est ensuite lié au passage de stagiaires et d'unités en entraînement. Pendant toute l'année cela représente de l'ordre de 6000 personnes qui passent d'une semaine à plusieurs mois d'affilée à Saumur. Pour les accueillir, des conventions ont ainsi été signées avec deux hôtels de la ville.



►► Dans ce contexte de forte activité, en hausse de 60 % depuis 2014, le fonctionnement des EMS sollicite quotidiennement de nombreuses entreprises locales. Par ailleurs, des investissements y sont régulièrement effectués.

De plus, en regroupant le premier pôle muséal de l'Armée de terre, après le Musée de l'armée de l'hôtel national des Invalides à Paris, grâce notamment au remarquable dynamisme de l'association des amis du musée des blindés et de la cavalerie (AAMBC), les EMS génèrent une activité touristique de premier ordre, comparable à celle du château de Saumur. La notoriété du musée des blindés en particulier, qui possède aujourd'hui la première collection d'Europe de blindés anciens et en état de fonctionnement, a en effet pris une dimension internationale depuis plusieurs années. Au total 74 000 visiteurs – plus du double de la population de Saumur – ont franchi les portes des musées l'an dernier.

Enfin, l'été à Saumur est évidemment marqué par les représentations du Carrousel, la plus importante fête ouverte au public de l'Armée de terre. En 2017, entre 3 500 et 4 000 visiteurs sont venus assister au festival.

***En quoi, par leur notoriété, sont-elles au coeur de l'image de Saumur ?***

Particulièrement bien intégrées dans la ville, les EMS s'inscrivent

dans une histoire riche qui constitue une part importante de l'identité de Saumur. Par leurs bâtiments classés, construits en 1763, dont l'architecture caractéristique a marqué la ville, par le fait d'armes des cadets de Saumur, premier acte de résistance de la Seconde Guerre mondiale, les écoles militaires de Saumur sont une partie intégrante du patrimoine saumurois, au même titre que le château ou que le Cadre Noir.

Enfin, et surtout, les EMS organisent chaque année le spectacle militaire du Carrousel de Saumur, qui constitue un des festivals majeurs de la ville, parmi les plus importants événements de l'Armée de terre et la plus ancienne manifestation de France. Saumur et les écoles ont toujours été réputées pour ce spectacle qui attire chaque année plusieurs milliers de visiteurs. Prestige et élégance, audace, panache et courage (sauts, acrobaties), solidarité... l'esprit mis en avant par les écoles lors du Carrousel sont également des valeurs qui sont au coeur de l'image et de l'identité de Saumur.

De la même manière, Saumur est indissociable de l'identité des EMS, car c'est une ville d'accueil pour la cavalerie depuis plus de 260 ans, d'abord à cheval, puis à travers ses blindés, comme l'illustre la saga historique du Carrousel. Devenue une ville militaire par excellence, Saumur est également devenue une référence dans le domaine du rensei-

gnement, de la défense NRBC et de la formation d'état-major.

***En 2018, les Écoles militaires de Saumur reprennent en charge l'organisation du Carrousel de Saumur jusqu'ici confiée à un producteur privé. Pourquoi une telle évolution ?***

Cette année, le spectacle militaire du Carrousel se renouvelle et s'ouvre au grand public en proposant une entrée gratuite tant au Village-Défense qu'au spectacle en lui-même. Dans la limite des places disponibles, un large public pourra assister gratuitement au spectacle des EMS, et accéder au Village-Défense, un espace dédié où plusieurs régiments exposeront leur matériel et présenteront leurs missions. Les visiteurs auront ainsi l'occasion d'être au contact direct avec des soldats issus de la France entière, de discuter avec eux, découvrir ce qu'est réellement la vie militaire et de voir ensemble les opportunités et les choix de carrière que propose l'Armée de terre à toute personne motivée et désireuse d'apprendre et d'évoluer.

Il s'agit d'un retour aux sources car depuis sa première représentation en 1824 et jusqu'il y a quinze ans, le Carrousel était organisé par l'armée.

Il reste inscrit dans un cadre partenarial avec la ville, qui va bien sûr bénéficier de la présence d'un public que nous attendons nombreux. ■



Cérémonie du 8 mai (93).



Saumur.

# Grands projets



# « Aménager autrement mieux urbaniser »

Entretien avec **Armel Froger**, vice-président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et des gens du voyage, maire de Chacé, vice-président de Saumur Habitat, président d'Agglobus

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire construit une politique de l'habitat équilibrée, durable et porteuse de vitalité pour son territoire. Riche d'expériences et forte de propositions, elle se place en tant qu'actrice, contributrice et fédératrice d'une approche de son aménagement en relation avec ses partenaires et voisins.

**V**otre vice-présidence recouvre un vaste champ de compétences avec une actualité réglementaire et opérationnelle. Quels en sont les sujets prioritaires en 2018 ?



Nous travaillons sur l'élaboration du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) de l'ancienne communauté de communes Loire-Longué, des PLU de Tuffalun et de Gennes-Val de Loire dans le cadre d'une procédure unique dans l'objectif de rechercher une meilleure cohérence de territoire. Les travaux de la phase diagnostic commun ont débuté au premier trimestre pour un document opposable en 2020. L'élaboration du PLUi du secteur « Saumur Loire Développement » se poursuit avec un objectif d'arrêt de projet fin 2019.

Nous préparons le nouveau PLH (programme local de l'habitat) désormais à l'échelle du périmètre de la nouvelle agglomération. Il constitue la feuille de route de l'ensemble de la politique de l'habitat : construction neuve, amélioration de l'existant, accès au logement et lutte contre l'habitat indigne, précarité énergétique...

Il permettra à l'agglomération de définir un projet territorial à moyen terme en matière d'habitat, de coordonner les acteurs et les projets, et enfin de donner un cadre de contractualisation avec les partenaires techniques et financiers.

**Dans quel esprit abordez-vous ces programmes ? Quelle est votre marge de manœuvre ?**

Nous entendons traduire concrètement dans les PLUi l'objectif principal du schéma de cohérence territoriale (SCoT), à savoir la maîtrise de la péri-urbanisation pour redynamiser la ville-centre et les villes intermédiaires dites pôles d'équilibre.

Nous voulons promouvoir un développement moins consommateur d'espace favorisant le lien social. La marge de manœuvre est assez restreinte de par l'encadrement législatif et le SCoT qui remettent en cause radicalement les pratiques constatées depuis des décennies.

Elle est donc à trouver dans la solidarité entre les communes. Elle repose sur une méthode de co-construction du projet par l'EPCI, garant de la cohérence de son territoire, et les communes qui repensent leur projet de développement à la nouvelle échelle, les habitants et les personnes publiques. Nous ne pourrions pleinement agir qu'en présentant un

projet cohérent et argumenté même s'il s'éloigne parfois d'objectifs chiffrés ou de principes trop rigides.

**Quelles sont les réponses ou les programmations pour chacun d'eux : pilotage des Opah, politique de l'habitat équilibrée en lien avec le PLUi, PLU, guichet unique ressources...**

Compétence obligatoire de l'agglomération, la politique de l'habitat s'exerce au moyen d'outils opérationnels au service du plus grand nombre – les porteurs de projets publics et privés – et plus globalement au service des Saumurois.

Nous avons structuré notre offre de conseils autour d'un guichet unique ressources (informations juridiques, fiscales, financières, économies d'énergie, techniques d'isolation, utilisation des énergies renouvelables, bonnes pratiques de réhabilitation...). Nous soutenons financièrement de nombreux programmes, avec pour finalité l'accessibilité financière des logements adaptée aux ressources des habitants ou la réduction des dépenses énergétiques du logement.

Depuis 2017, le rôle de la nouvelle agglomération, comme vecteur de transversalité au service de ses communes membres, a été renforcé. Désormais, nous conduisons nous-mêmes les projets de revitalisation des centres-villes et





Stand au salon Habitat Saumur.

►►► des centres-bourgs visant, notamment, à dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains en développant des activités productives et résidentielles.

La conduite des Opah de revitalisation vise à améliorer le cadre de vie des populations en offrant des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité.

Ces nouveaux outils opérationnels ciblés soutiennent aussi fortement l'enjeu qui est de limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

Les travaux conduits actuellement dans le cadre de l'élaboration des PLUi/PLU nous rappellent quotidiennement la nécessité de préserver nos ressources naturelles et nos paysages sans pour autant freiner notre nécessaire développement, gage d'attractivité de nos territoires ruraux.

***L'habitat public social constitue également une des composantes importantes de la politique de l'agglomération en matière d'habitat. Pourriez-vous évoquer Saumur Habitat ?***

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le rattachement de l'office public HLM Saumur Habitat, l'agglomération dispose d'un outil, ancré localement, et au service de l'ensemble de ses communes membres pour les accompagner dans leur projet de développement.

Le nouveau cadre légal la place, par ailleurs, au cœur de la politique d'attribution des logements sociaux poursuivant l'objectif d'une meilleure mixité sociale entre les territoires et luttant contre les phénomènes de spécialisation constatés.

La politique d'équilibre territorial ne peut se concevoir sans une politique d'offre définie au préalable pour répartir équitablement le rôle d'accueil des ménages modestes entre les pôles d'enjeu (en référence aux pôles du SCoT).

***Comment entendez-vous positionner la Communauté d'Agglomération comme acteur incontournable et essentiel de l'Est-Anjou et plus largement du Val de Loire ?***

Le SCoT a, d'ores et déjà, affirmé un positionnement de territoire, avec des leviers d'organisation territoriale et d'aménagement. Les partenaires l'ont travaillé et validé (État, chambres consulaires, région, départements, EPCI voisins, associations environnementales, SM Val de Loire Unesco, PNR Loire Anjou Touraine). Ils attendent les résultats de sa déclinaison dans les projets locaux et dans les choix de politique publique.

Dans le cadre de l'aménagement en Val de Loire Unesco, les partenaires ont, notamment, fortement appuyé l'inscription d'une dimension Val de Loire. Le SCoT inclut

une orientation spécifique pour conduire à des opérations et des programmes d'aménagement mettant en valeur les composantes du territoire : la grande côte saumuroise, le paysage fluvial et les sites et monuments dont Saumur.

Aussi, l'agglomération sera associée à partir de 2019 à la révision de la charte du parc naturel régional Loire Anjou Touraine. Les PLUi auront à traduire cet attendu.

Au-delà des documents réglementaires, Saumur Val de Loire est l'initiatrice d'une coopération interrégionale à l'échelle du bassin des petites villes moyennes : Thouars, Chinon, Baugé, Loudun. Une contribution d'un genre nouveau a été adressée aux trois régions Nouvelle-Aquitaine, Centre et Pays de la Loire en 2018, dans le cadre de l'élaboration des Sradet (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

Elle a aussi été transmise aux services de l'État et à la Fédération nationale des SCoT. Elle participe au réseau SCoT départemental (49) et régional (Pays de la Loire). L'agglomération est référente pour les SCoT Maine-et-Loire du sujet mobilité/infrastructure. Elle a ainsi coproduit une note dont les grands éléments ont servi à la contribution des SCoT Pays de la Loire dans l'élaboration des Sradet. ■

# « Des conditions propices au développement social, économique et culturel »

Entretien avec **Jackie Goulet**, maire de Saumur, vice-président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé des politiques sociales, de la politique de la ville, de l'enfance-jeunesse, de l'insertion, de la santé et de la prévention de la délinquance

Pour Saumur Val de Loire, la solidarité doit être un pilier de l'action publique, et particulièrement des politiques sociales, de la ville et d'insertion. Cette ambition se traduit notamment dans la mise en place du PNRU (Programme national de rénovation urbaine) et du NPNRU (Nouveau Programme national de renouvellement urbain).

**Q**uels sont les engagements budgétaires de Saumur Val de Loire en faveur de la solidarité ?



La solidarité est une valeur que j'estime fondamentale, dès lors que nous formons une société. Elle prend une consistance tout à fait pertinente à l'échelle du territoire de l'agglomération dont les 101 000 habitants entretiennent des liens géographiques, historiques, culturels, économiques, sociaux. Si nous entendons aller jusqu'au bout de cette démarche collective, nous devons être ambitieux en matière de politique de solidarité.

C'est pourquoi nos engagements budgétaires sont conséquents et, surtout, se concentrent sur les défis majeurs qui nous sont posés. J'ai souhaité que Saumur Val de Loire poursuive son soutien financier aux associations intervenant dans le champ de l'insertion : c'est notamment en 2018, 160 000 euros pour la mission locale, 79 000 euros pour la maison de l'emploi, 203 000 euros pour les chantiers d'insertion.

Nous finançons également à hauteur de 30 000 euros, via l'association Unis-Cité, l'antenne du service civique pour vingt jeunes locaux. En matière de santé, plus de 46 000 euros sont versés, cette année, en faveur de l'association Coordination autonomie qui mène des actions collectives auprès des personnes âgées et prend en charge des situations individuelles.

Ces initiatives doivent être soutenues, leur utilité étant absolument indéniable pour les populations qui en ont besoin. Ces structures sont d'autant plus primordiales qu'elles offrent souvent aux collectivités un regard différent sur les problématiques sociétales. Si nous les soutenons financièrement, l'important est que nous sachions nous nourrir de ce qu'elles ont à nous apporter.

**Quel a été l'impact du premier PNRU ?**

Le premier PNRU a permis d'engager le renouvellement des quartiers Chemin vert et Hauts Quartiers, ce qui était impératif d'un point de vue urbain, social, économique et culturel.

Il a aussi impliqué un changement de regard de ses habitants et de ceux qui vivent à quelques mètres ou quelques centaines de mètres. Le PNRU a, selon moi, une dou-

ble vocation et un double intérêt : modifier l'espace ainsi que les imaginaires individuels et collectifs. Il doit conjuguer géographie urbaine et géographie mentale.

Concrètement, il a induit le lancement de la recomposition résidentielle de ces quartiers (1 010 réhabilitations, 564 démolitions, 105 nouveaux logements), la construction de nouvelles résidences sociales et l'accession à la propriété. Nous avons aussi renforcé les équipements de services publics avec la création d'une maison de l'enfance, la réhabilitation du centre social et culturel, l'installation du pôle emploi et la recomposition de deux surfaces commerciales...

Logement et services posant la question des connexions et des déplacements, ce programme a favorisé une véritable ouverture du quartier sur le reste de la ville et de l'agglomération via la construction du pôle intermodal accueillant la gare des bus, la création d'une voie d'entrée transversale, une allée verte piétonne vers le centre-ville et l'aménagement des principales places et rues.

**Le NPNRU s'insère dans une volonté forte de modernisation globale de la Ville de Saumur, ville-moteur, et de l'agglomération. Quelles en sont les priorités ?**



►►► Il s'orchestre autour de trois axes prioritaires : le centre-ville, et à ce titre Saumur a été parmi les premières villes sélectionnées dans le cadre du plan gouvernemental « Action Cœur de ville », l'aménagement urbain, notamment pour son attractivité économique, et les équipements publics.

Ce triptyque trouve une traduction intéressante dans le NPNRU qui, s'il se concentre sur le cœur du quartier Chemin Vert, doit être un projet pour tous.

Il crée du lien entre le quartier ciblé et le cœur de ville et doit permettre, à terme, d'attirer de nouveaux entrepreneurs et de nouveaux habitants. Nous mettons l'accent sur les potentiels économiques et environnementaux de ce site en bord de rivière et doté d'espaces très accessibles.

Concrètement, nous suivons quatre objectifs majeurs : rénover et diversifier l'offre de logements, rassembler l'offre jeunesse (nouvelle salle des sports de combat, espace enfance-jeunesse...), consolider l'offre commerciale et de services (accueil d'une cour artisanale dédiée aux petites unités d'entreprises, recherche de nouveaux services) et développer des ambiances de cité-jardin.

Ce deuxième programme vise véritablement le bien-être des habitants et le développement économique, en faisant le pari d'un cadre de vie qui a tous les atouts pour être attractif et attrayant. Le message que l'on doit faire passer est simple : venez habiter, venez entreprendre, venez construire un projet.

### ***Un mot sur la politique de la ville ?***

Nous avons signé un contrat de ville en 2015 et, aujourd'hui, nous œuvrons pour l'éducation des jeunes, menons des actions spécifiques de soutien vers l'emploi et affichons une volonté forte en matière de culture, de sport et de santé. Nous consacrons environ 300 000 euros chaque année à ces opérations qui sont en phase avec le programme de renouvellement urbain centré sur le cœur du Chemin Vert. Au total, nous



Centre Social et Culturel Jacques Percereau. Projet de rénovation - Janvier 2018.

activons tous les leviers à notre disposition.

### ***Sur le terrain social, quelles sont les synergies entre l'action de Saumur Val de Loire et celle des communes ?***

Agglomération et communes avancent main dans la main sur le renforcement de la mixité sociale, en partie grâce aux logements sociaux. Il s'agit d'une question d'équilibre territorial sur lequel nous devons veiller, et pas uniquement sur le terrain social.

Sur la prévention de la délinquance et sur le champ de l'enfance-jeunesse, nous travaillons également à une véritable mise en réseau des collectivités.

Sur le sujet particulièrement difficile des services publics, nous avons tout intérêt à nous montrer volontaires. Nous élaborons ensemble le schéma départemental

d'accessibilité des services au public.

Je suis intimement convaincu que c'est une problématique absolument cruciale pour notre territoire. Le maintien, l'accès et la qualité des services essentiels aux habitants dans leur vie quotidienne, notamment en milieu rural mais pas uniquement, sont une préoccupation majeure de nos concitoyens.

Il faut l'entendre, il faut la prendre en compte et se montrer très ferme avec ceux qui mettent en doute l'utilité des services de proximité et très inventif pour les conserver et les renforcer.

La synergie est, de ce point de vue, impérative : il nous revient, à l'échelle du territoire, de trouver les logiques qui correspondront le mieux aux besoins de nos populations. ■



TRAVAUX PUBLICS DES PAYS DE LOIRE

# TPPL



[www.tppl.fr](http://www.tppl.fr)

**Terrassement · Traitement de sol  
Assainissement · Enrobés**

**TRAVAUX PUBLICS & PRIVÉS · SAUMUR · 02 41 40 23 23**



**CHAUVAT**

PEINTURE REVETEMENTS DE SOLS  
ISOLATION PHONIQUE ENDUIT DE FACADE  
VITRERIE TISSUS TENDUS




Pour la **Qualité** de votre **cadre de vie.**  
[www.lucas.fr](http://www.lucas.fr)

**Société CHAUVAT**  
Rue des Marigrolles – ZI du Clos Bonnet  
49400 SAUMUR  
Tél. 02 41 50 11 70 - Fax 02 41 38 39 58  
[chauvat@lucas.fr](mailto:chauvat@lucas.fr)



**COBAT**

TAILLE DE PIERRE  
MAÇONNERIE  
NEUF ET RÉNOVATION

*la sauvegarde de votre patrimoine immobilier*




[www.cobat-tailedepierre.com](http://www.cobat-tailedepierre.com)

ZI du Clos-Bonnet - Rue du Clos Bonnet - 49400 SAUMUR  
Tel 02.41.67.63.15 - Fax 02.41.67.63.20  
[cobat@wanadoo.fr](mailto:cobat@wanadoo.fr)

# « La reconquête des centres-villes et centres-bourgs enjeu majeur »

Entretien avec **Patrice Vérité**, conseiller délégué de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé à la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Fontevraud l'Abbaye

Saumur Val de Loire a souhaité conforter la présence de centres dynamiques et animés dans les campagnes comme dans les zones plus urbaines et au cœur de la ville centre, Saumur.

**Quelle est votre approche sur les centres-villes et les centres-bourgs ?**



Les espaces publics, lieux de mixité, de services, de commerce, d'événements culturels sont propices à la rencontre des autres, aux échanges et au partage. Ils contribuent très fortement au développement des liens qui nous unissent sur un même terri-

toire. La perte d'attractivité de nombreuses communes est un phénomène qui interpelle la qualité de vie, la cohésion sociale, la démographie et le développement économique local. Diverses évolutions (présence croissante de l'automobile, disparition lente mais avérée du commerce et de l'artisanat de proximité au profit des zones d'activités commerciales en périphérie, abandon des formes d'habitat collectif au profit de l'habitat individuel) ont conduit progressivement à une véritable perte d'attractivité et à une dévitalisation des centres-bourgs.

**Quelle réponse à cette problématique ?**

La reconquête ne peut se limiter aux actions ponctuelles classiques :

politiques de l'habitat d'un côté, politiques de développement d'activités économiques et commerciales ou actions de restructuration de la voirie de l'autre.

Elle nécessite une approche globale d'aménagement en mesure de les mobiliser et de les adapter au mieux sur une période suffisamment longue. Forte de l'identité et de la richesse de ces centres, de leur patrimoine culturel et architectural, elle doit inventer de nouveaux concepts correspondant aux évolutions des modes de vie, de consommer, de se déplacer et de communiquer tout en intégrant les nouveaux défis de la transition écologique et énergétique.

**En 2015, Saumur Val de Loire a adhéré au dispositif « Anjou Cœur de Ville » proposé par le Département. Pourquoi cette démarche ?**

Ce dispositif répond à nos attentes puisqu'il vise à revitaliser les cœurs de bourg ou de ville, par une approche « multithématique » de la commune : logement, commerces, espaces publics, équipements, mobilité, environnement...

Après appel à projets vers l'ensemble des communes de l'ancienne agglomération, Saumur, Montreuil-Bellay, Vivy et Fontevraud-l'Abbaye ont été retenues. En 2017, la nouvelle agglomération a accru ses

investissements. Avec le deuxième appel, ce sont Allonnes et Longué-Jumelles qui ont intégré le dispositif. Par ailleurs, la collectivité a repris la maîtrise d'ouvrage de la revitalisation (OPAH-RD\*) de Doué-en-Anjou, ville choisie sur un dispositif national en 2014.

Un troisième appel à candidature est envisagé en 2019 pour deux ou trois communes supplémentaires.

**La loi NOTRe vous a confié une nouvelle compétence, « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » changeant profondément la donne dans un secteur où les usages étaient de laisser les communes agir individuellement et souvent avec un manque de coordination. Comment la gérez-vous ?**

La collectivité a passé une convention avec la CCI. Un groupe de sept élus représentant l'ensemble des territoires de l'agglomération, mais également toutes les communes au travers d'entretiens et d'ateliers, sont associés à ce travail.

Commencé en septembre 2017, il devrait nous permettre de proposer à la rentrée au conseil communautaire une politique du commerce et notamment la répartition des compétences entre les communes et Saumur Val de Loire. Le dialogue et la concertation sont des éléments clés dans de tels projets. ■

\*L'agglomération finance la totalité des pré-études et études pré-opérationnelles ainsi que l'opérateur chargé de l'ingénierie et de l'animation des OPAH-RU, elle participe avec l'ANAH et le Département aux subventions accordées pour l'amélioration de l'habitat.

# Vers le très haut débit pour tous

Entretien avec **Guy Bertin**, vice-président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé du transport, de la mobilité et du numérique, conseiller départemental, maire de Neuillé

Le déploiement de la fibre optique est une nécessité dans l'aménagement d'un territoire. Sur une zone en grande partie rurale, l'enjeu est de ne pas recréer ou accentuer la fracture numérique connue avec l'ADSL. La métropolisation de l'économie accentuant la rupture urbain-rural, le très haut débit (THD) est donc une opportunité pour proposer les mêmes usages à la ville et à la campagne.

**Quelles sont les ambitions de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour concrétiser le développement d'Internet ?**



Au centre du territoire, la Ville de Saumur concentre une grande partie des équipements et des services publics. En complément de cette « ville centre », les « c o m m u n e s pôles » doivent également bénéficier des infrastructures et services essentiels.

Leur accès sur l'ensemble de Saumur Val de Loire est d'autant plus important que les personnes qui en ont besoin rencontrent souvent des difficultés de mobilité.

Par ailleurs, si 98,6 % des foyers ont accès à Internet, seulement 57 % d'entre eux bénéficient du THD et pour certains des défaillances subsistent.

Par ailleurs, certaines zones sont très mal desservies en haut débit et sont excentrées du réseau de fibre optique. Nous souhaitons donc mettre tous les usagers à 15 minutes maximum d'un panier de services de niveau 1 (accessibilité des services pôles) et 100 % du territoire doit être desservi par la fibre optique à la fin de l'année

2022. Le SMO (syndicat mixte ouvert) Anjou Numérique, créé par les EPCI, le département et la région, travaille à sa mise en œuvre sur le département à l'exception des trois territoires en zone AMII : l'agglomération d'Angers, l'agglomération de Cholet et seulement la Ville de Saumur.

**Quels constats faites-vous à ce jour ? Comment entendez-vous garantir l'accès aux services partout sur le territoire ?**

Le déploiement de la fibre optique est une nécessité dans l'aménagement d'un territoire. Depuis plusieurs années, les zones économiques ont été priorisées avec le partenaire du département Mélisa ou le Syndicat Anjou numérique pour avoir la fibre optique.

Chaque entreprise, en dehors des zones ayant des besoins, a pu trouver une solution soit avec la fibre, soit avec le Wimax ou une autre technologie. C'est également important pour les sites touristiques.

Aujourd'hui, c'est au tour des ménages de pouvoir prétendre au très haut débit pour répondre à des besoins qui sont très différents (salariés à domicile, jeux, triple play, réseaux sociaux...).

Bientôt, ce seront des connexions réseaux pour la santé, la dépendance et tous les nouveaux modes de consommation et de besoins



©Xiolliange - Fotolia.com

qui vont éclore de manière très rapide. Dans les prochaines années, nous allons connaître l'explosion des usages Internet et des besoins de débit. Nous devons donc nous préparer et développer un réseau pérenne et pouvant absorber les besoins de débit de



►►► demain (plusieurs centaines de méga voire gigabits/s).

La téléphonie mobile (4G-5G) est aussi un défi. La couverture mobile est fondamentale et nous devons cumuler nos efforts pour lutter contre les zones encore faiblement pourvues.

**Plus concrètement, quelles sont les attentes des professionnels et des particuliers ?**

Pour attirer de nouvelles entreprises et des jeunes, la fibre optique est un argument de poids.

Pour tous les publics, cela signifie de nouveaux formats audiovisuels, la domotique, les usages

*Ce projet d'envergure qui s'étendra sur cinq ans (2018-2022) est estimé à 324 millions d'euros à l'échelle départementale. Il permettra de desservir en fibre optique 100 % du territoire en très haut débit, y compris les zones rurales. Quelles sont les échéances annoncées ? Comment les accompagnez-vous ?*

L'engagement national, régional et départemental va permettre ce déploiement à l'horizon 2022 pour tout un chacun, ce qui était inespéré il y a encore deux ou trois ans.

Pour la Ville de Saumur, Orange assure le déploiement du très haut débit avec une couverture annoncée pour fin 2020. Sur le reste du

maîtriseront pas ce nouveau mode de communication qui va devenir un passage obligé pour la plupart des actes de notre quotidien.

**Comment a été choisie TDF ?**

Au terme d'un appel à candidatures de plusieurs mois, les élus du syndicat mixte ouvert (SMO) Anjou numérique ont choisi la société TDF pour déployer et exploiter le très haut débit en Maine-et-Loire, dans le cadre d'une délégation de service public de 25 ans.

Ainsi, dès le deuxième semestre 2018, l'entreprise lancera des travaux afin d'installer, sur cinq ans, plus de 220 000 prises.

Celles-ci permettront de fournir une connexion Internet très haut débit à l'ensemble des habitants et des entreprises du territoire.

**2018 a marqué le début des premiers travaux. Quelles sont les communes concernées ?**

Ce sont celles dont le débit corrélé à la densité démographique était le plus en difficulté.

Il va y avoir une montée en puissance lors des deux prochaines années par l'opérateur retenu pour aboutir fin 2022 à couvrir l'ensemble des habitants du territoire.

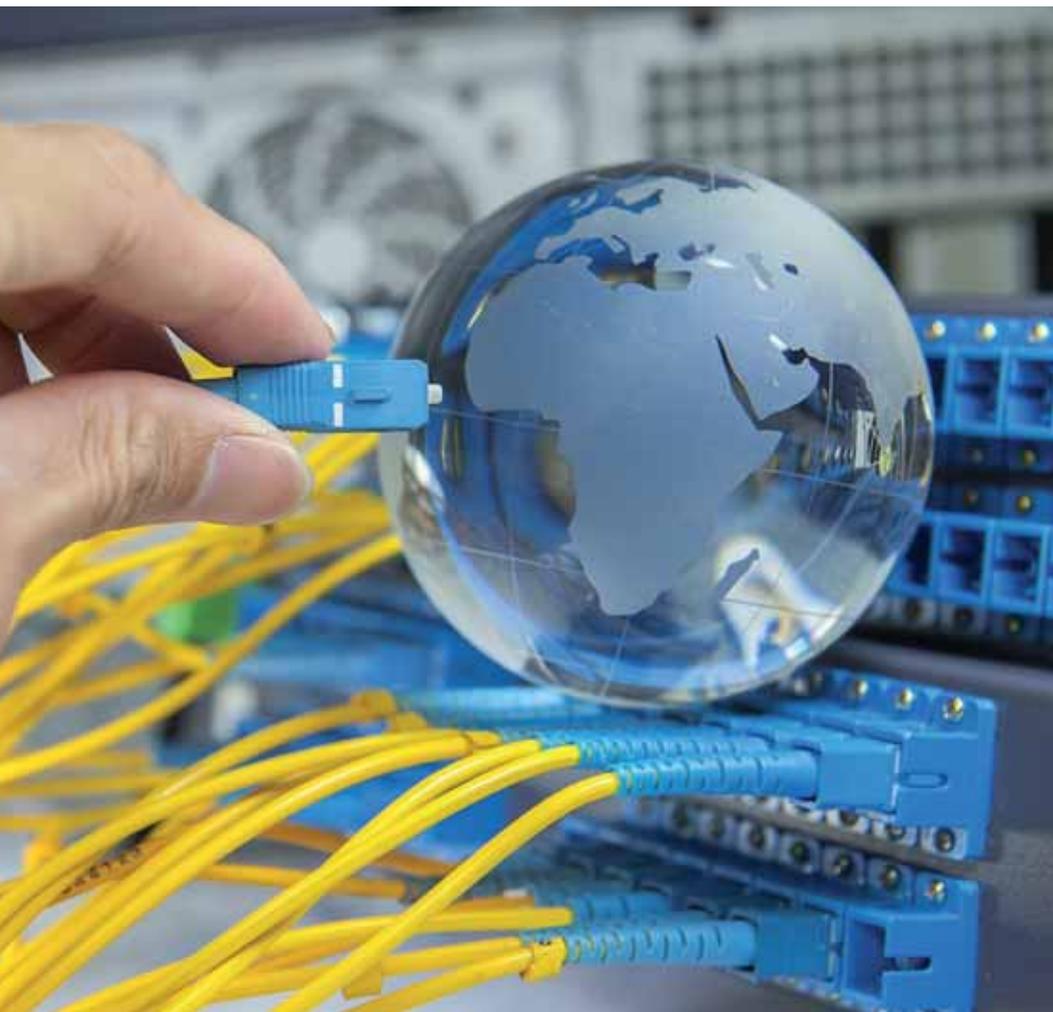
**Quelles sont les exigences « numériques » pour les administrations communautaires et communales ?**

Nous devons favoriser les usages numériques et encourager l'E-administration. Nous procédons à la dématérialisation avec les partenaires et les administrations.

Afin de proposer une offre de services publics par Internet, nous devons également rationaliser les ressources des collectivités et les attentes des administrés.

C'est tout un enjeu de médiation numérique qui est à concevoir pour que l'ensemble des usagers s'approprient les usages et les services proposés.

Une véritable révolution de nos habitudes est en marche. ■



simultanés, la vidéoconférence résidentielle, la télémedecine, les jeux vidéo en ligne, le cloud computing, la téléformation, le télétravail... autant de demandes que nous devons arriver à satisfaire si nous voulons renforcer notre attractivité et notre dynamisme.

territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, le déploiement est du ressort de l'opérateur qui déploie : TDF (via le SMO). Il sera terminé fin 2022.

Il convient, dès à présent, d'anticiper les besoins de ceux qui ne



# Un développement soutenable pour un environnement préservé

Entretien avec **Anatole Micheaud**, vice-président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé de l'environnement, des déchets et de la transition énergétique, adjoint au maire de Doué-en-Anjou

L'environnement est une priorité saumuroise. Pour la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, cette thématique, désormais incontournable, prend toute sa place dans le projet de territoire 2018-2020. Les différentes orientations retenues doivent permettre de répondre à toutes les composantes de ce grand challenge de demain.

***E***n quoi le développement durable est-il un levier dans tous vos projets ?



devra faire de ses contraintes environnementales des atouts pour l'avenir.

Pour le Saumurois, le développement durable est une des formes privilégiées de développement économique ayant pour objectif principal de concilier le progrès économique et social avec la préservation de l'environnement. Cette dernière composante apparaît essentielle car notre territoire

Engagés depuis plusieurs années, des secteurs de cette nouvelle agglomération de plus de 100 000 habitants sont conscients de l'importance que doivent prendre nos politiques locales pour réaliser un développement global et sain.

Le groupement de quatre collectivités va permettre de mutualiser les expériences diverses (circuits courts, développement des énergies renouvelables, économie circulaire...) pour l'ensemble des citoyens saumurois.

***Quels sont les enjeux de Saumur Val de Loire sur le plan de la transition énergétique ?***

La préservation du patrimoine naturel est d'autant plus importante que plusieurs risques pèsent sur

notre environnement. Les paysages sont tout d'abord potentiellement menacés par l'urbanisation.

Ensuite, l'habitat ancien et les transports consomment beaucoup d'énergie et émettent des gaz à effet de serre. Enfin les énergies nouvelles sont peu développées sur le territoire.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a donc défini une position forte quant aux enjeux de la transition énergétique sur son périmètre.

En effet, au-delà de l'aspect réglementaire obligeant la collectivité à réaliser un plan climat air énergie territorial, les élus souhaitent conduire une politique ambitieuse.



►► Les défis les plus importants seront de réduire les consommations énergétiques en luttant notamment contre la précarité énergétique et d'optimiser les énergies renouvelables pour limiter l'émission de CO<sub>2</sub> et GES (gaz à effet de serre).

La Communauté d'Agglomération souhaite participer aux objectifs régionaux en se fixant les mêmes défis : 21 % de l'énergie consommée d'origine renouvelable en 2020 et 55 % en 2050.

**Les actions prioritaires ont été politiquement fixées. Concrètement, comment s'orchestrent-elles ? Quel budget leur consacrez-vous ? Qui sont vos partenaires ?**

Elles s'inscriront dans la démarche « Territoire à énergie positive » avec réduction des besoins énergétiques et développement des énergies renouvelables locales.

La Communauté d'Agglomération encadrera et coordonnera le déploiement d'un mix de production en énergie renouvelable.

Elle s'impliquera dans la démarche Cyt'ergie. Ce dispositif est destiné aux communes et intercommunalités qui s'engagent dans une amélioration continue de leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux.

Un label en trois niveaux récompense pour quatre ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité.

Le PCAET mis en application vise deux objectifs dans un délai donné : atténuer et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique, adapter le territoire à cette nouvelle donne pour réduire sa vulnérabilité.

Dans le cadre de son contrat territorial avec le conseil régional, il lui est alloué une enveloppe de 750 000 € pour le développement des énergies renouvelables.

Ce budget permettra d'initier différents projets avec les divers syndicats d'économie mixte ou société publique locale pour accroître la production d'énergie verte.

**Vous souhaitez faire de la Communauté d'Agglomération un territoire « Zéro déchet » d'ici 2028. Comment pensez-vous y parvenir ?**

La collectivité s'est donné la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés ».

Elle a donc pris l'initiative de collecter et de traiter l'ensemble des déchets des 100 000 habitants du territoire.

Elle souhaite harmoniser la collecte des déchets pour tous à partir de la suppression de trois syndicats autonomes et d'une société publique locale.

Forte de cette compétence, elle en confiera demain la gestion à la SPL Saumur Agglopropreté.

Ses exigences sont également de proposer un service de qualité aux habitants tant pour la collecte que pour le traitement des déchets.

Sur ce dernier point, elle contribue à la mise en place d'un centre de tri départemental avec l'agglomération angevine.

L'objectif est de réaliser un tri optimum et d'arriver pour l'avenir à une stabilisation des tarifs sur le Saumurois.

Les déchets doivent être valorisés pour les transformer en ressource avec la gestion industrielle des déchets verts ou leur traitement « sur place », l'utilisation de composteurs...

Cette démarche incite à l'économie circulaire avec l'approvisionnement durable, l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée d'usage, le recyclage.

**Comment votre collectivité agit-elle dans le domaine de l'eau au sens large ?**

Le patrimoine naturel est une richesse incontestable du territoire. Sa faune et sa flore sont particulièrement diversifiées. La vigilance est donc de rigueur pour préserver ces richesses naturelles.

La collectivité a donc décidé de mettre en œuvre la GeMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) dans ces deux composantes : la gestion des milieux aquatiques (préservation de la ressource, amélioration de la qualité de l'eau avec « Zéro Phyto », technique raisonnée, restauration de la continuité écologique), la prévention des inondations (confortement des digues, travaux actions d'animation) et la sensibilisation de la population à la culture du risque.

Cette décision s'inscrit naturellement avec la traversée de la Loire sur le Saumurois.

**D'autres dynamiques et projets existent-ils, notamment dans le cadre de la SéMA-E (Société d'économie mixte Agglo Environnement) dont Saumur Val de Loire est actionnaire à hauteur de 69 % ?**

La Société d'économie mixte Agglo Environnement est l'outil de développement de l'agglomération en termes d'énergie renouvelable.

En effet, la SEMA-E a priorisé son essor sur le suivi et la réalisation d'installation liée à l'évolution des énergies renouvelable.

La préférence est aujourd'hui donnée à la construction d'une unité de méthanisation et à l'installation dans la Ville de Saumur d'une station GNV.

Un travail important est mené par la SEMA-E pour mutualiser les investissements des entreprises de transport du Saumurois afin de passer à l'énergie gaz de leurs poids lourds, de même que dans les transports collectifs et de la ville, pour réduire la production de gaz à effet de serre. ■

# SÉCURISATION DES CHANTIERS, UN TRAVAIL D'ÉCOUTE ET D'ÉCHANGE, POUR UNE NÉGOCIATION ABOUTIE

**En Maine-et-Loire, le Plan corps de rue simplifié (PCRS) destiné à sécuriser les chantiers à proximité des réseaux est piloté, à l'échelle départementale, par le Syndicat intercommunal d'énergies (Siéml). Un travail qui réunit de nombreux partenaires, expliqué par Éric Touron, vice-président du Siéml en charge de l'éclairage public, maire de Distré et conseiller communautaire de Saumur Val de Loire.**



Entretien  
avec Éric TOURON

## En quelques mots, qu'est-ce que le PCRS ?

Le PCRS est un plan, d'une très grande précision, représentant les éléments de la voirie (limites de propriété, trottoirs, ...), sur lequel chaque gestionnaire de réseaux sensibles (électricité, éclairage public, gaz, réseaux de chaleur, ...) et non sensibles (eau, télécom) pourra positionner ses réseaux. Ainsi, la précision des plans fournis aux entreprises intervenant sur le domaine public permettra de renforcer la sécurité des personnes et des biens sur les chantiers. Cette précision est rendue obligatoire par la loi dite « anti-endommagement » promulguée en 2012.

## Dans quelles conditions ce PCRS a-t-il été imaginé à l'échelle départementale en Maine-et-Loire ?

L'élaboration d'un PCRS découle d'un dispositif réglementaire national, en direction de nos territoires. Mais les réseaux et les technologies ne connaissent pas les limites administratives et, sur des projets de cette envergure, il est parfois nécessaire de les dépasser.

C'est sur une proposition d'Angers Loire Métropole, qui a émis l'idée d'un PCRS pour le Maine-et-Loire, que le Siéml s'est vu confier le pilotage de ce projet à l'échelle départementale ; le syndicat en a à la fois les capacités et la légitimité. Et c'est ainsi que nous avons été parmi les premiers en France à avoir cette réflexion et à envisager un tel déploiement.

## Quelles ont été les premières étapes ?

Nous avons associé très rapidement Enedis, gestionnaire de l'un des principaux réseaux sensibles concernés. Il a donc fallu négocier et trouver un terrain d'entente. Tout comme il a été nécessaire de convaincre les différents acteurs sur les clés de répartition et de définir les règles du jeu communes, validées par tous, les collectivités locales en premier lieu.

Justement, vous êtes élu de l'Agglomération de Saumur Val de Loire. Comment cette négociation a été vécue sur les territoires ?

Nous avons eu, sur le terrain, de la part des communes, de nombreuses interrogations et parfois même, des réactions épidermiques. En effet, des élus ont considéré ce projet comme une contrainte supplémentaire imposée par l'État, sans aides, et dans un contexte particulier, une période où les dotations étaient en baisse.

La négociation avec Enedis a également fait l'objet d'une discussion animée mais un accord satisfaisant a finalement été trouvé.

En revanche, tous les élus et les techniciens du Saumurois ont vite compris l'intérêt de travailler à l'échelle départementale. Nous avons donc beaucoup écouté et échangé sur les bases d'une bonne négociation, en essayant de trouver la solution qui convienne à tous. Et, malgré un contexte initial réticent, il y a eu un vote à l'unanimité au sein du conseil communautaire.

« Les élus du Saumurois ont vite compris l'intérêt de travailler à l'échelle départementale. »

## Ce PCRS départemental rassemble un certain nombre de partenaires. Quelle gouvernance a été trouvée ?

Les élus du Siéml étaient d'accord pour ne pas créer une nouvelle structure. Nous avons donc été innovants en proposant une formule par conventionnement avec un contrat de mise à disposition du PCRS. Le Siéml en est propriétaire, mais ses partenaires le seront également au bout de dix ans, tout en bénéficiant immédiatement des données. Et en attendant, la gouvernance est collégiale, avec un groupe de pilotage et un groupe technique qui se réunissent périodiquement.

Le contrat de mise à disposition du Plan corps de rue simplifié a été signé officiellement le 24 avril 2018, réunissant les représentants et signataires de 8 EPCI, les élus des communes de Segré et Saumur, ces com-





Exemple de superposition du réseau éclairage public sur le PCRS



## UNE MÉTHODE SINGULIÈRE EN MAINE-ET-LOIRE

munes gérant complètement ou partiellement l'éclairage public sur leur territoire, ainsi que la commune d'Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire, Enedis et le Siéml.

Le groupe de pilotage a également étudié les conditions d'entrée d'éventuels nouveaux partenaires ; cette question ayant été soulevée lors de nos discussions dans le Saumurois par un vice-président de l'Agglo.

La question de l'open data est un sujet auquel nous avons également accordé une attention toute particulière et que nous suivrons de près.

### Quels sont les principaux enjeux et les opportunités offertes par ce travail partenarial ?

Il y a évidemment cet enjeu autour de la sécurisation des chantiers et de la responsabilité juridique des élus. Et puis cet outil va permettre une cartographie intéressante, qui profitera à de nombreux acteurs. À condition que cet outil soit bien alimenté, que les informations de modifications de voirie remontent de manière régulière et efficace jusqu'au Siéml, chargé de sa mise à jour.

Il faut savoir qu'en parallèle, le Siéml, en tant que gestionnaire de l'éclairage public concerné par la réforme «anti-endommagement», a déjà lancé dans le Saumurois des opérations de détection et de géoréférencement de ses réseaux souterrains.

La réalisation du PCRS débutera quant à elle sur le territoire de Saumur Val de Loire, au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Depuis 2015 et les premières discussions, les réunions et les concertations se multiplient, avec une multitude d'acteurs (syndicats départementaux de réseaux, fédération régionale des travaux publics, maîtres d'œuvre, entreprises de voiries, ...).

Le comité technique et le groupe de pilotage projet, animés par le Siéml, ont choisi deux dispositifs complémentaires pour couvrir les territoires des EPCI partenaires : un **PCRS vecteur** (plan représentant la voirie) en zones agglomérées et un **PCRS image** (photos aériennes).

Le PCRS vecteur est mis à disposition des communes au fur et à mesure de sa réalisation qui s'achèvera en 2022. Le PCRS image sera réalisé en 2019, avec des plans de vols rationalisés à l'échelle du département.

Une plateforme en ligne gérée par le Siéml permettra aux partenaires et leurs entreprises d'avoir un accès rapide et simple aux données (consultation, extraction ou même synchronisation directe avec leurs systèmes d'information géographique).

Le Siéml pilote le projet et participe aussi financièrement au PCRS vecteur (avec Enedis, les EPCI et les villes gestionnaires en matière d'éclairage public). Le syndicat est également missionné pour rechercher de nouveaux partenariats - une subvention européenne FEDER de 300 k€ est ainsi attendue - afin de consolider cet outil, qui sera bénéfique à de nombreux acteurs publics et privés.



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

9 route de la Confluence - ZAC de Beuzon  
Écouflant - CS 60145 - 49001 Angers cedex 01  
Tél. 02 41 20 75 20 / [www.sieml.fr](http://www.sieml.fr)



Réalisation de **2018 à 2022**

PCRS vecteur : **5000** km de voiries

PCRS image : **7200** km<sup>2</sup>

Coût global estimatif : **6,2** M€

Coût Saumur Val de Loire : **1,69** M€ (dont 0,67 M€ pour l'agglomération et la ville de Saumur).



Créée en 2001, LBG Environnement, une entreprise inscrite dans une démarche de développement durable. Elle propose différente prestation en accord avec l'environnement et l'écologie.



### La collecte et le traitement des déchets vert

Loire Compost Environnement est membre de l'association «Agriculteurs Composteurs de France» engagé à respecter la «Charte de Bonnes Pratiques de compostage». Les déchets organiques (agro-alimentaires, déchets verts) collectés auprès des entreprises (paysagistes, agriculteurs, maraîchers) et des collectivités de la région, sont transformés en compost vendus aux particuliers et aux professionnels.



### Les prestations de broyage et de criblage

Avec du matériel récent et performant, les entreprises Loire Compost Environnement propose des prestations répondant aux besoins de criblage, broyage et déchetage. Les interventions peuvent se faire sur chantiers, ou encore sur nos plateformes dédiées. Ces services sont disponibles pour les professionnels, collectivités ainsi que les particuliers. (déchets verts, souches, bois déchiqueté etc...)

### Les supports de culture et paillages

La marque Planète Terre® est créée pour commercialiser les produits aux professionnels, collectivités et particuliers. Nous distribuons du terreau, du compost 100 % naturel, du paillage certifiés pour diminuer l'arrosage, et bien d'autres produits d'amendement pour nourrir et protéger les sols.



### SEVE Méthanisation et station Biogaz

L'entreprise Saumur Energies Vertes (SEVE) issue d'une véritable association de compétences avec deux autres partenaires: la SémA-E, (Société d'économie mixte Agglo-Environnement), une entreprise publique locale et Agriopale, (entreprise possédant plusieurs méthaniseurs). La création de cette nouvelle société comprend la mise en place d'une unité de méthanisation à Chacé et une station service de biogaz pour les véhicules de transport (bus, camion...) à Saumur.

### Le bois energie, une ressource renouvelable

Le bois est une énergie renouvelable, écologique et économique. Se chauffer au bois, c'est participer à la vie de nos forêts et à la lutte contre l'effet de serre. L'ensemble de ces produits destinés aux particuliers, collectivités et professionnels sont disponibles en divers conditionnements, sur site ou dans des points de vente sélectionnés pour leurs proximités, savoir-faire et leur engagement dans le développement durable.

Les produits Bois Energie:

Granulés de bois, Bois bûches, Buchette reconstitué, Plaquette forestière

### Un service livraison performant

- Camion souffleur granulés à pesée embarquée et aspiration des poussières
- Palettes de sacs avec chariot embarqué
- Camion fond mouvant 90m3



### Qualité et développement durable

En tant qu'acteur incontournable de la filière bois, nous prenons une attention particulière à gérer cette ressource de manière raisonnée et respectueuse de l'environnement.

Ainsi, nous nous imposons les règles suivantes :

- Bois issu de forêts et d'industries locales
- Bois issu de forêts gérées durablement
- Entrepreneurs, exploitants certifiés (PEFC, FSC)
- Chartes Bois bûches
- Granulés bois certifiés DIN plus

### Le séchage de pépin de raisin

A partir de Plaquettes Forestières, collectées localement, nous alimentons une chaudière pour sécher différents produits. Nous séchons du marc de raisin humide (après distillation) pour en faire 2 produits, le pépin sec à destination des huileries (huiles de pépin de raisin) et de pulpe sèche à destination de l'alimentation animale. Cette prestation, est un exemple d'économie circulaire locale.



# De l'énergie pour le territoire

Entretien avec **Lucien Gerbier**, directeur de LBG Environnement, société spécialisée dans la valorisation des déchets verts

Le groupe LBG Environnement\* est principalement spécialisé dans la valorisation de la biomasse au sens large avec l'exploitation de plusieurs plates-formes privées ou en appel d'offres sur l'Anjou et La Touraine. C'est un acteur incontournable du développement durable.

## Quelles méthodes utilisez-vous ?



© Coralie Pilard

Les engrais chimiques sont remplacés par des engrais organiques, à partir de déchets verts collectés et valorisés selon une charte bien précise certifiée par un organisme extérieur.

Les énergies renouvelables se substituent aux énergies fossiles.

Certaines de nos plates-formes sont équipées de bâtiments avec toitures photovoltaïques produisant de l'électricité et permettant aussi de stocker du bois issu de rémanents d'abattages pour faire de la plaquette forestière utilisée par des chaufferies locales (Chemin vert, Centre aquatique de Doué en Anjou).

L'utilisation des pesticides fait place au paillage organique toujours à partir de biomasse collectée auprès des collectivités, paysagistes, entreprise du BTP (valorisation des bois et souches sur l'extension de la 4 voies entre Vihiers et Coron...).

Nous préparons ces matières avec broyeurs et tamiseurs en vue de leur utilisation par les collectivités, notamment depuis l'arrêté « Zéro phyto », et pour les paysagistes et jardiniers. Ces produits réduisent considérablement l'évaporation, et par conséquent les consommations

## Pouvons-nous présenter un projet ?

Nous avons d'abord installé une chaudière biomasse de 1.7 mégawatts, pour sécher des produits agricoles et agroalimentaires. La priorité était d'acquiescer une certaine autonomie en protéines pour les éleveurs de la région en remplacement des sojas importés.

Ceci fut réalisé à partir de cultures légumineuses séchées pour obtenir des fourrages de haute qualité. Nous séchons ensuite sur place et non plus dans le Sud comme précédemment, du marc de raisin issu de la distillerie de Thouarcé.

Cela a réduit les coûts de transport de 50 % et a permis de produire de l'huile de pépins de raisin pour l'exportation et de pulpe de raisin pour l'alimentation des lapins. Nous sommes ainsi vraiment dans la démarche d'économie circulaire.

La deuxième idée était de pouvoir valoriser de manière plus économique des produits déjà traités sur les plates-formes de compostage (issues de céréales, déchets de fruits légumes, etc.) et notamment de répondre aux collecteurs d'issues de céréales bio.

Ainsi est né le projet de méthanisation pour optimiser la valeur des produits avec la vente de biogaz directement dans le réseau et d'avoir un digestat pour fertiliser les terres agricoles.

Le biogaz produit par l'unité sera injecté directement dans le réseau GRDF pour être à la disposition des consommateurs. Environ 2000 foyers seront alimentés par

le méthaniseur pour leur consommation quotidienne. Une station de distribution pour les véhicules sera ouverte à Saumur.

Les camions, les bus scolaires et les bennes à ordures ménagères du territoire pourront rouler avec un carburant propre et local.

## Avez-vous des projets de champs photovoltaïques ou éoliens ?

Pour le projet méthanisation de Chacé, afin de limiter au maximum l'impact odeur dans la zone industrielle, les bâtiments de stockage des produits amonts seront recouverts de panneaux photovoltaïques accessibles à des investisseurs locaux par du crédit participatif animé par le PNR. Ces bâtiments seront également fermés et mis sous dépression.

Pour l'éolien, nous ne portons pas de projet actuellement. Par contre, nous avons une étude en cours avec l'INRA pour la production de Biochar à partir de différentes sources de biomasses dont la particularité est d'améliorer la capacité de rétention en eau.

À terme, ce projet devrait déboucher sur de la cogénération, production d'électricité à partir de gazéification de la biomasse.

Notre satisfaction est que l'ensemble de nos activités réponde aux besoins du développement durable, respectueux de l'environnement et créateur d'emplois, puisqu'aujourd'hui le groupe emploie 46 salariés et devrait recruter 4 à 5 personnes supplémentaires pour les nouveaux projets. ■

\*Installé à Cizay-la-Madeleine

# La gestion du cycle de l'eau 100 % communautaire

Entretien avec **Christian Ruault**, vice-président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé de l'eau et de l'assainissement, adjoint au maire de Saint-Philibert-du-Peuple

En vertu de la loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a pris au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la gestion de l'eau et de l'assainissement après la dissolution des différents syndicats. La mise en commun des services de l'eau et de l'assainissement sur le périmètre de Saumur Val de Loire est aujourd'hui finalisée. C'est toute une organisation qui a été activée et optimisée.

**C**oncrètement, comment s'est traduit l'élargissement de la compétence eau et assainissement à l'ensemble du territoire ?



Production et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées ont fait l'objet d'une réorganisation.

Une gestion communautaire remplace désormais les différents syndicats d'eau et les régies communales.

Il n'y a pas eu d'impact sur la continuité du service. Aucune démarche particulière n'a été à effectuer pour les administrés. Les territoires gérés par des prestataires privés sont restés identiques et les moyens des régies syndicales et communales ont été mutualisés pour créer une seule régie avec deux secteurs identifiés, nord et ouest, et ce, afin de proposer un service de proximité harmonisé et de qualité.

Un dépliant d'information, détaillant la nouvelle organisation de la gestion de l'eau et indiquant tous les contacts utiles, a été imprimé en début d'année et mis à disposi-



Usine de production d'eau potable.

tion des usagers dans les mairies de l'agglomération.

**Quel budget lui consacrez-vous en 2018 ?**

Pour l'eau potable, c'est un investissement de 8 217 000 € HT et un budget de fonctionnement de 8 531 300 € HT. Quant à l'assainissement collectif, nous investissons 13 513 400 € HT et avons un budget de fonctionnement de 6 151 400 € HT.

**Comment se décline et s'organise la compétence eau-assainissement sur Saumur Val de Loire ?**

Elle s'orchestre sur trois secteurs précis : l'assainissement non

collectif (SPANC), l'eau potable et l'assainissement collectif.

Le SPANC, service public, de nature industrielle et commerciale (SPIC), est aujourd'hui totalement opérationnel. Les décisions pour 2018 en termes de fonctionnement sont actées. Nous avons dû en harmoniser les tarifs et les pratiques.

Le SPANC accompagne les usagers dans leur responsabilité à restituer au milieu naturel une eau de qualité convenable, à réduire la pollution diffuse et à garantir la salubrité. Sa spécificité porte sur la réalisation de contrôles



« vente » et « neuf », avec une obligation de contrôle tous les dix ans et une mise en conformité exigée sous quatre ans.

C'est un système qui engage mais qui n'est pas très contraignant. Pour en optimiser les résultats, nous avons recruté un technicien dédié.

L'agglomération Saumur Val de Loire est compétente en termes de production d'eau potable. À ce titre, elle prélève de l'eau dans le milieu naturel, en assure son traitement et dessert, par le biais de centaines de kilomètres de réseaux souterrains, sa distribution à plus de 100 000 usagers. À 80 %, cette eau provient de la Loire.

La Communauté d'Agglomération est aussi chargée de collecter les eaux usées émanant des habitations desservies par un réseau d'assainissement type « tout à l'égout » et d'en traiter les effluents.

Des modifications ont dû être opérées dans le fonctionnement des 14 différents services de distribution d'eau potable.

L'ancienne agglomération de Saumur avait en effet un contrat d'affermage pour la gestion du réseau Adduction d'Eau potable (AEP) et assainissement Eaux Unitaire (EU) avec Saur, en plus d'une gestion en régie pour l'AEP uniquement sur trois communes (Allonnes, Brain-sur-Allonnes et La-Breille-les-Pins).

La nouvelle agglomération a donc eu à gérer la continuité de service sur les territoires des ex-communautés de communes avec la poursuite des contrats conclus avec les délégataires ou par la mise en place de régies mutualisées.

**Quelle est l'organisation retenue pour l'eau potable et pour l'assainissement ?**

Le service de l'eau est géré en régie ou via un syndicat intercom-



munal d'alimentation en eau potable pour 15 des 47 communes de Saumur Val de Loire. Les sociétés Saur et Veolia assurent en délégation, le service public de l'eau sur les autres communes du territoire.

***Nous pouvons imaginer que les réflexions inhérentes à cette prise de compétence ont aussi porté sur une harmonisation des politiques tarifaires. Quelles solutions avez-vous choisies ?***

Elles ont été définies pour douze ans avec un prix de l'eau de 1,50 euro à 2,40 euros par mètre cube. Nous considérons ce tarif comme faible puisque la moyenne nationale se situe à 3 euros.

***Quelles sont les problématiques auxquelles vous êtes encore confrontés à ce jour ? Quelles sont les réponses que vous entendez apporter pour les résoudre ?***

Bien que nous ayons un réseau d'eau en bon état sur le Saumurois que nous devons en partie à la bonne qualité de la nappe phréatique de la Loire toute proche, nous sommes contraints de poursuivre les investissements afin d'avoir des réseaux aux normes. Cela passe par le renouvellement

ou l'extension du réseau et aussi par la mise aux normes des stations d'épuration voire leur remplacement le cas échéant. Parce que l'eau c'est la vie, nous devons garantir à nos 50 000 abonnés une qualité sanitaire irréprochable. Nous agissons dans cet objectif.

L'autre projet ou plutôt le plus gros dossier, sera de préparer l'année 2020 qui verra le terme de certains contrats de délégation, comme pour la Ville de Saumur avec Saur.

D'autres, qui s'achèveront cette année ou l'an prochain, seront prolongés jusqu'à la fin 2020 afin de lancer un ou plusieurs appels d'offres cohérents.

Pour mémoire, ce sera une « année-clé » puisque année d'élections. Nous préparerons donc tout en amont, et déciderons si nous choisissons de mettre tout en délégation, si nous conservons trois délégataires ou encore si nous prenons en régie.

Toutes ces solutions seront étudiées avant l'échéance incontournable de 2020. ■

# Saumur Val de Loire veille sur ses cours d'eau

Entretien avec **Sophie Tubiana**, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargée de la gestion des milieux aquatiques et de la biodiversité, conseillère municipale de Saumur

Améliorer la qualité des cours d'eau et préserver la biodiversité sont les grands défis qui doivent être relevés par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. En un an et demi, un travail d'ampleur a été réalisé en partenariat avec les acteurs concernés. De nombreux projets sont également en finalisation.

**C**omment appréhendez-vous les missions et les actions qui vous sont confiées ?



De nombreux acteurs et usages sont en jeu, les sujets sont complexes et la mise en œuvre des actions nécessite beaucoup d'échanges et de concertation.

Ce partage est indispensable afin qu'un équilibre soit trouvé entre le maintien des activités agricoles, de pêche, de loisirs

et la restauration des milieux naturels.

Les principales actions menées visent à restaurer la continuité écologique des cours d'eau pour en améliorer la qualité, à gérer le Thouet, à accompagner les usagers et notamment les agriculteurs concernés par l'abaissement de la ligne d'eau. Nous menons actuellement un inventaire des zones humides sur le Longuéen et avons l'intention de restaurer des boires de Loire et de créer une association foncière pastorale dans le corridor endigué de la Loire.

**Que représente sur votre territoire le réseau hydrographique ? Comment assurez-vous la gestion du domaine public fluvial du Thouet ?**

Ce réseau est important avec la Loire qui traverse d'est en ouest le

territoire et ses affluents que sont le Thouet, le Layon au sud de la Loire et l'Authion situé au nord.

La gestion de l'Authion et du Layon est confiée à des syndicats de rivière et nous assumons directement celle du Thouet, car nous avons une concession de l'État pour ce cours d'eau classé domaine public fluvial.

Les 32 km du Thouet en Maine-et-Loire qui comptent neuf ouvrages hydrauliques sont de notre ressort. Nous réalisons des actions courantes d'entretien de la végétation et des opérations visant à effacer ou à rendre les ouvrages franchissables par les poissons et les sédiments.

**Pourriez-vous évoquer le contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) ? Quelles en sont les composantes, les orientations, les actions ?**

C'est un engagement commun entre l'agence de l'eau, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, le syndicat mixte de la Vallée du Thouet (SMVT) et différents partenaires.

Ce programme sur cinq ans consiste à la restauration et l'entretien du Thouet. L'outil permet d'obtenir des subventions jusqu'à 80 % d'aides publiques, et favorise donc une démarche globale et cohérente à l'échelle du bassin-versant.

Les deux collectivités possédant la compétence « rivières » pour



intervenir sur les cours d'eau du bassin du Thouet sont le syndicat mixte de la Vallée du Thouet (localisé sur les parties amont et médiane du Thouet, soit les 120 premiers kilomètres qui se situent dans les Deux-Sèvres) et l'agglomération Saumur Val de Loire, qui a en charge la partie aval du bassin en Maine-et-Loire, soit les 32 kilomètres avant sa confluence avec la Loire.

Dans le but d'améliorer la qualité de la ressource en eau et de répondre aux objectifs de la directive-cadre européenne sur l'eau, le SMVT et l'agglomération ont



►►► décidé de porter un premier CTMA de 2011 à 2015.

Ensuite et à l'appui d'un bilan, ces deux structures se sont engagées dans un nouveau CTMA 2017-2021, aux côtés des Fédérations de pêche de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres, mais également de la Société publique libre des eaux du Cébron et du Centre permanent d'initiative à l'environnement de Gâtine poitevine.

Des objectifs prioritaires ont été mis en évidence : protéger les

l'inventaire des zones humides sur le territoire du Longuéen. Suite au lancement d'une étude en avril 2017, des réunions de concertation et une visite de terrain ont été organisées pour en présenter la démarche et les enjeux aux élus, aux exploitants agricoles et au grand public.

Nous devrions prochainement approuver la délimitation définitive des zones humides, puis les hiérarchiser et établir des préconisations pour les préserver.

des communes afin d'avoir une cohérence d'interventions à l'échelle des quatre boires et de simplifier les relations avec les partenaires financiers et institutionnels, dont le Conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire.

Les chantiers étant financés à hauteur de 80 %, il restera 20 % à la charge des communes.

Ces restaurations vont permettre aux boires d'être de nouveau connectées à la Loire et de constituer des réservoirs de biodiversité et des zones de frai intéressants.

***Pourriez-vous revenir sur le projet d'association foncière pastorale ?***

En partenariat avec la chambre d'agriculture, l'agglomération souhaite réaliser une valorisation paysagère, écologique et économique des prairies de bords de Loire.

Un état des lieux a mis en évidence une déprise agricole des secteurs inondables et un embroussaillage. Le travail a montré que le morcellement du foncier entraînait un abandon de l'exploitation agricole des parcelles (1 100 ha, + de 700 propriétaires et 2 200 parcelles).

Une seconde phase a abouti à un arrêté préfectoral de délimitation du périmètre pastoral en 2015.

La création d'une association foncière pastorale semble l'outil le plus approprié. Cette entité unique serait gestionnaire des parcelles.

Ainsi, ces dernières, laissées parfois à l'abandon, pourront être regroupées et mises à disposition d'exploitants agricoles, qui après réouverture du milieu, leur rendront une vocation de prairies de fauche en juillet ou de pâture du printemps à l'automne.

Cette action, conduite dans un premier temps sur un périmètre restreint (200 ha, 450 propriétaires, 881 parcelles), doit permettre de remodeler les paysages des bords de Loire et d'avoir un effet bénéfique sur les crues. ■



berges, restaurer la ripisylve, améliorer la morphologie, restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie, gérer les encombres, limiter le développement des espèces invasives, sensibiliser un public varié au fonctionnement, à la fragilité et à la gestion des cours d'eau, animer la concertation locale et renforcer les partenariats.

***Un inventaire des zones humides a été réalisé. Quels en sont les résultats ? Quel suivi pensez-vous mettre en place ?***

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire s'est vue confiés le pilotage et le suivi de

***Un mot sur la restauration des boires ?***

Nous devons restaurer quatre boires sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire sur les communes de Saumur, Dampierre-sur-Loire, Souzay-Champigny, Turquant et Parnay.

Une concertation a été mise en place avec les partenaires techniques puis les communes concernées par ce projet.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération se propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux pour le compte

# Prévenir, prévoir, protéger

Entretien avec **Isabelle Devaux**, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargée de la prévention des risques naturels et technologiques, maire déléguée de Saint-Martin-de-la-Place

Quatre plans de prévention des risques pour 28 communes, 22 695 habitants en zone inondable, 3 206 entreprises et 12 793 emplois vulnérables aux inondations, 4 500 hectares de zones sous cavées, jusqu'à sept étages de caves... Autant de chiffres qui s'alignent et qui confirment la nécessité de mettre en place la Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), compétence détenue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par Saumur Val de Loire.

**S**ur votre territoire, les risques majeurs concernent principalement les inondations et les cavités souterraines. Comment les appréhendez-vous ?



Ce sont des dangers conséquents face auxquels nous devons être vigilants. C'est pourquoi nous travaillons le plus possible pour la prévention et l'anticipation de cette exposition aux risques.

En matière d'inondations, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'État a confié à l'agglomération la gestion des digues. Ce sont ainsi trois ouvrages qui sont désormais gérés par l'agglomération : la digue domaniale du Val d'Authion, actuellement gérée par l'État et les digues sans gestionnaire clairement identifiées de Saumur et Saint-Hilaire-Saint-Florent/Bagneux.

Saumur Val de Loire est associée par les services de l'État au processus de révision du plan de prévision du risque inondation pour le Val d'Authion et la Loire saumuroise. Cette nouvelle compétence n'est pas sans conséquences pour le territoire. Certaines de ces digues n'avaient pas de gestionnaire et tout reste à faire pour celles appartenant à l'État, la collectivité ayant un délai transitoire jusqu'en 2024

pour s'organiser. Nous avons donc eu à négocier des financements pour les travaux sur les digues domaniales.

La mise en place de cette gestion représente un nouveau défi pour garantir la sécurité des populations, face à des événements qui s'annoncent de plus en plus fréquents. Le plan intercommunal de sauvegarde mis en place en juin 2017 est l'une des actions de la stratégie locale de gestion du risque inondation.

Concernant les cavités souterraines, principalement localisées au sud de la Loire, ce sont 2 150 indices de présence de cavités souterraines qui sont recensés pour près de 600 hectares de zones sous-cavées. Depuis 2012, Saumur Val de Loire mène une démarche volontaire de prévention d'un risque qui, au-delà de sa méconnaissance par la population, souffre de nombreux vides juridiques. Nous continuons un inventaire des dites caves afin d'éviter le plus possible des découvertes lors de travaux entrepris. Lille Métropole et Saumur Val de Loire sont pilotes pour la mise en place du Programme d'actions pour la prévention des risques liés aux cavités (Paprica).

**Que recouvre Paprica ?**

Un groupe de travail spécifique aux missions « cavités souterraines » a été mis en place en 2017 afin de suivre et d'élaborer ce programme qui bénéficie de l'appui technique de l'Ineris et du minis-

tère de la Transition écologique et solidaire. La démarche « cavité » initiée par la collectivité en 2012 est étendue à l'ensemble des territoires fusionnés. Il s'agit donc là, de définir une stratégie en termes de protection et d'information des citoyens et des collectivités. Nous les appelons à nous communiquer, autant que faire se peut, toute information relative aux cavités dont ils ont connaissance.

Des outils ont été créés telle la base de données cavité. Cette



Échelle de crue.

►► cartographie permet de dresser un état des lieux de la connaissance des cavités souterraines utiles à l'aménagement du territoire, mais aussi aux projets de valorisation des cavités souterraines.

Le guide cavité pour les particuliers permet de répondre aux questions essentielles : Qui est responsable ? Qui contacter en cas de problème ? Comment assurer la sécurité de sa cave ?... Enfin un guide sur l'ensemble des procédures à mettre en œuvre pour accompagner les maires dans la gestion des risques a été élaboré.

L'occupation et l'exploitation des cavités souterraines sont le meilleur moyen de garantir la surveillance et la ventilation, garants de la sécurité des caves. L'agglomération s'est associée à la démarche de Plateforme régionale d'innovation du monde souterrain, portée par la société publique régionale de l'Abbaye de Fontevraud (Sopraf) pour développer des projets exploitant le potentiel souterrain tels que l'aérothermie, le circuit Loire à Vélo souterrain ou encore les data centers.

***L'organisation définitive de la gestion de la Gemapi sera finalisée en 2019. Quels en sont les orientations et obligations ?***

Elle doit être organisée à l'échelle des bassins-versants et des bassins de risques pour répondre aux objectifs de bon état des cours d'eau fixés par la directive-cadre sur l'Eau, et la réduction de la vulnérabilité aux inondations de la directive Inondation.

Cela couvre l'aménagement des bassins, des canaux, cours d'eau, lacs et plans d'eau, ainsi que la gestion des digues et la protection des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Nous sommes particulièrement concernés avec la Loire et l'Authion, le Thouet et le Layon. Pour financer leurs actions, les intercommunalités ont désormais la possibilité de lever une taxe nouvelle plafonnée à 40 euros par habitant et par an. Pour le moment, nous avons fait le choix de ne pas avoir recours à ce prélèvement.

Il me semble nécessaire de rappeler que cette loi permet aux départements et aux régions qui assuraient jusqu'à maintenant une

mission liée à la Gemapi d'en « poursuivre l'exercice au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2020 », sous réserve de la signature d'une convention avec les communes et les EPCI concernés. La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire sera toujours disponible pour signer une telle convention.

Un chantier est d'ores et déjà programmé et les premiers travaux porteront sur le renforcement de la levée de l'Authion pour un montant de 13,80 M€. L'État prenant en charge 80 %, les 20 % restant seront répartis entre trois communautés : Angers Loire Métropole (17 %), Baugeois-Vallée (10 %) et Saumur Val de Loire (40 %). La région y a inscrit des fonds européens pour 918 000 €. Nous espérons l'engagement financier du département.

Nous avons également fait le choix d'adhérer au syndicat mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) et au syndicat Layon Aubance Louets pour exercer nos missions en la matière et nous n'oublions pas la nécessaire protection de la Ville de Saumur, rive gauche de la Loire.

L'organisation définitive de la gestion de la Gemapi sera finalisée en 2019.

***Quels sont les risques technologiques et naturels sur votre territoire ?***

Pour la partie technologique, nous avons un seul site classé Seveso sur une zone d'activités de la commune de Montreuil-Bellay et la centrale nucléaire de Chinon située à une trentaine de kilomètres de Saumur mais à seulement quinze des communes à l'est de l'agglomération.

Pour les risques naturels, ce sont bien sûr les inondations et les ruptures de barrages. Ces derniers ne concernent pas La Loire sur laquelle il n'y a pas de barrages sur notre secteur. Les mouvements de terrain avec les cavités dans les coteaux et enfin les feux de forêt plutôt au nord de la Loire restent problématiques. Quant aux aléas sismiques ils sont très modérés. ■



# De nouvelles mobilités

Entretien avec **Guy Bertin**, vice-président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé du transport de la mobilité et du numérique, conseiller départemental, maire de Neuillé

Le territoire de Saumur Val de Loire est une spécificité puisqu'il s'organise autour d'une ville moyenne dont les transports urbains sont bien présents et de secteurs ruraux qui ont leur propre histoire d'aménagement et dont le lien avec la ville-centre Saumur se développe. La mobilité est donc multiple et prend des formes différentes. Aussi, il existe plusieurs solutions pour se déplacer.

**Q**uelles sont aujourd'hui les responsabilités gérées au niveau communautaire en termes de mobilité ?



La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est l'autorité organisatrice des transports en commun.

Elle a pour mission d'organiser les transports urbains sur son territoire (scolaires, urbains et péri-urbains).

À travers cette compétence et l'exercice de cette responsabilité, elle décide des évolutions de son réseau et réalise les investissements utiles au bon fonctionnement du service (nouveaux véhicules, points d'arrêt...) et à la modernisation de son parc de véhicules de transports (motorisation Euro 6, véhicules au gaz dès 2019 en lien avec la future station-gaz mise en place à cette date).

Au-delà de cette compétence réglementaire, elle porte l'ambition d'offrir une vraie alternative à l'utilisation des véhicules thermiques.

Elle a également souhaité proposer un transport à la demande et un service de location longue durée de vélos avec assistance

électrique (AVAE) à destination des actifs notamment pour les déplacements pendulaires.

**Pourriez-vous évoquer le réseau Saumur Agglobus ?**

Depuis 2011, la gestion du service transports et l'exploitation du réseau sont confiées à la société publique locale Saumur Agglobus.

Jusqu'en juin 2017, elle organisait les transports publics sur la Ville de Saumur, le transport interurbain, le transport à la demande et scolaire sur les 31 autres communes de la zone. 2 500 élèves en bénéficiaient.

Depuis septembre 2017, le territoire de l'agglomération a changé d'échelle. Ce nouveau périmètre d'intervention a eu pour effet de porter à 5 000 le nombre d'élèves transportés. Il a également fallu adapter la gestion, au quotidien, des services.

Notre opérateur a donc été fortement mobilisé pour que la rentrée scolaire se déroule correctement.

Les retours des familles, comme des chefs d'établissement, sont très positifs.

Pour la rentrée 2018, un nouveau logiciel permettra d'optimiser les inscriptions en ligne, de faciliter le contact avec chaque abonné et de l'informer sur les trajets utilisés.



Nous améliorons aussi la sécurité des enfants qui prennent le car scolaire avec le port obligatoire de gilets jaunes fluorescents pour les écoliers et de brassards fluo pour les collégiens et lycéens dès la prochaine rentrée scolaire.

En milieu rural, l'éclairage public n'est pas toujours présent et les enfants qui se déplacent sur la route ne sont pas forcément visibles.



►►► Reste aujourd'hui à finaliser la négociation administrative et financière engagée avec la région Pays de la Loire pour solder définitivement le transfert de la compétence transport.

**Les changements opérés ont-ils eu un impact sur les tarifs ?**

Avant la création de la nouvelle agglomération Saumur Val de Loire au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communautés de communes de Loire-Longué, de la région de Doué-la-Fontaine et du Gennois, desservies par le réseau Anjou bus, bénéficiaient de la tarification du réseau départemental.



Les tarifs étant plus élevés que ceux pratiqués sur le réseau de l'ancienne Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, un travail a donc été nécessaire.

Une nouvelle tarification est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017. Elle est désormais identique

sur l'ensemble du territoire. Une harmonisation des tarifs sur ceux pratiqués par Saumur Agglobus a entraîné une baisse des tarifs pour les territoires du Douessin, du Longuéen et du Gennois.

Afin de limiter le déficit de l'agglomération, lié à l'application d'un tarif plus faible sur ces territoires, une actualisation moyenne de 2,5 % des tarifs de la grille tarifaire du réseau Saumur Agglobus a été opérée.

**Vous souhaitez favoriser une politique de mobilité douce, alternative à la voiture et au transport collectif. Pouvez-vous revenir sur le schéma directeur vélo et sur AVAE, le service location vélo à assistance électrique ?**

L'ancienne Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement a lancé en 2016 la réalisation d'un schéma directeur vélo sur un périmètre d'étude de neuf communes<sup>1</sup>.

Elles représentaient alors 71 % de la population et 84 % des emplois. Le schéma s'est appuyé sur les critères suivants : les trois centralités de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement (Saumur, Allonnes au Nord, Montreuil-Bellay au Sud), les distances intercommunales réalisables à vélo (inférieures à huit kilomètres) et, pour les communes retenues.

Le 9 mai 2017, le comité de pilotage a validé ce schéma vélo contenant les schémas d'aménagement de 42 itinéraires et les fiches actions complémentaires aux aménagements (stationnement, jalonnement, communication...).

Une des fiches actions préconisait la mise en place d'un service vélo de longue durée afin d'en développer l'utilisation sur le territoire pour des déplacements quotidiens type domicile-travail, loisir, course...

Un autre schéma vélo, à l'échelle cette fois-ci du territoire de

Saumur Val de Loire, sera défini en 2019.

Il partira de l'existant et intégrera les préconisations des schémas vélos qui existent déjà à l'échelle intercommunale ou départementale.

Le service AVAE – service location vélo à assistance électrique – a, quant à lui, été officiellement lancé au 1<sup>er</sup> juillet 2017 et sa gestion a été confiée à Saumur Agglobus.

Le parc est composé aujourd'hui de 48 vélos et, chaque année, nous investissons dans 10 vélos supplémentaires.

Lancé à l'origine sur neuf communes\*, pour la phase d'expérimentation, le service est ouvert à l'ensemble des communes de Saumur Val de Loire depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018.

**En termes de mobilité durable, avez-vous développé d'autres axes, comme le covoiturage ?**

Le covoiturage figure désormais dans le champ de compétences des autorités organisatrices de mobilité, depuis la loi MAPAM, et participe à la construction de l'offre en transports du territoire de Saumur Val de Loire.

Nous participons au financement du site de covoiturage du département du Maine-et-Loire « covoiturage49 ».

Une réflexion sera engagée dans un futur proche pour que ce mode de déplacement soit intégré dans la politique globale de déplacement de l'agglomération en développant notamment des aires dédiées et en cherchant à articuler le covoiturage avec les autres modes de mobilité.

Un travail de coordination est en cours pour permettre le déploiement du transport solidaire sur l'ensemble du territoire avec un travail sur les zones non encore pourvues. ■

\* Allonnes, Brain-sur-Allonnes, Chacé, Distré, Montreuil-Bellay, Saumur, Varrains, Villebernier et Vivy

# « Le sport source de lien social et d'attractivité »

Entretien avec **Sylvie Beillard**, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargée des politiques et équipements sportifs, maire de Vernueil-le-Fourrier

Considérant la pratique d'activités physiques, sportives et de loisirs comme un facteur indispensable à la construction de la personnalité et au développement physique, intellectuel et social, l'agglomération favorise, grâce à ses équipements sportifs dont huit piscines, l'accès au sport et à la natation en lien avec le bien-être et la santé.

**Quel regard portez-vous sur votre délégation ?**



Le contenu de la mission qui m'a été confiée est riche de points à développer.

Il offre des perspectives intéressantes donnant la possibilité à notre territoire de rayonner. Je travaille en étroite collaboration avec la direction des politiques sportives sur les atouts à

résonance intercommunale dont nous disposons dans le but de le rendre attractif.

Même si aujourd'hui le sport reste une activité sectorielle, j'entends mener avec les élus une politique volontariste de soutien à la mise en place et la pratique d'une activité physique. Cette interaction transversale s'oriente autour d'activités pouvant être sportives et compétitives mais également ayant un objectif social, éducatif, ludique.

**Sur quels équipements la compétence sportive de Saumur Val de Loire s'exerce-t-elle ?**

L'agglomération Saumur Val de Loire soutient les politiques sportives par le biais des compétences optionnelles et facultatives retenues le 2 février 2017.

Depuis cette date, elle gère un ensemble de huit piscines, cinq

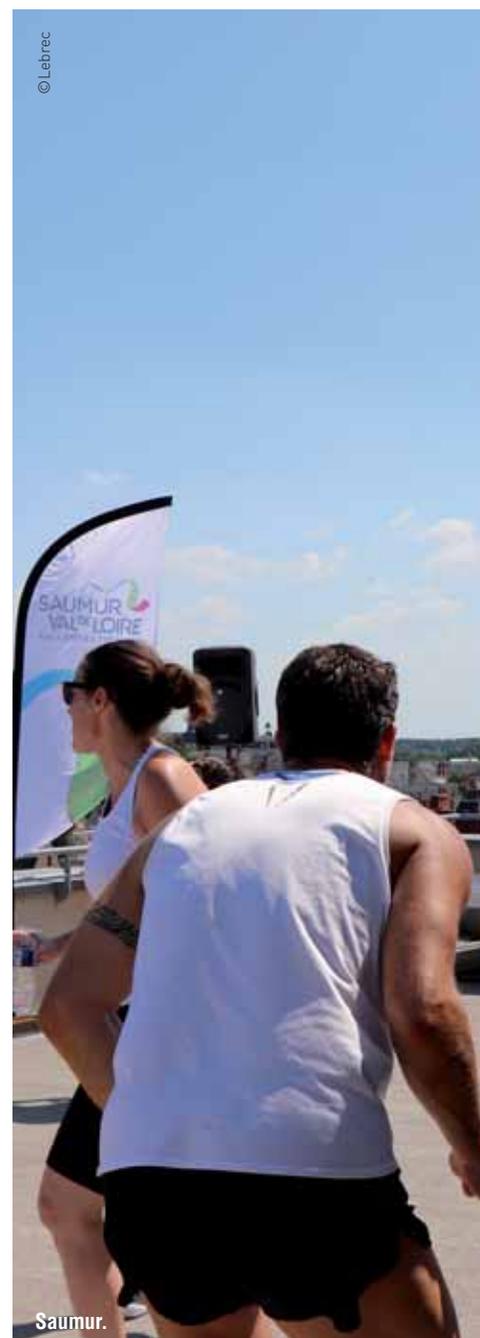
piscines d'été (Brain-sur-Allonnes, Les Rosiers-sur-Loire, Gennes-Val-de-Loire, Longué-Jumelles et Montreuil-Bellay) et trois piscines couvertes (deux à Saumur et une à Doué-en-Anjou). Des cours, des activités et des animations sont programmés tout au long de l'année.

Autre pan de sa compétence : la gestion et l'entretien d'équipements sportifs répondant à divers critères tels que le niveau de pratique en compétition, la spécificité des équipements, le nombre de pratiquants et adhérents, la capacité à recevoir du public, l'image et le rayonnement engendrés pour l'agglomération.

À ces huit équipements, il faut ajouter la salle Gym'Agglo à Saint-Lambert-des-Levées et du stade d'athlétisme d'Offard à Saumur. Les élus ont retenu en investissement uniquement la spécificité Badminton de la salle implantée à Saint-Philbert-du-Peuple.

**À l'instar de Montaigne, vous prônez un « mens sane in corpore sano » pour s'épanouir. Quels sont les publics concernés et sur quelles thématiques basez-vous votre action ?**

Par sa gestion des piscines et des équipements sportifs d'intérêt communautaire, par son soutien aux associations sportives, par ses partenariats avec des clubs sportifs, par l'organisation d'événements sportifs, par ses projets de cohésion sociale... l'agglomération Saumur



Saumur.

►►► Val de Loire s'engage à promouvoir le sport sur le territoire, qu'il soit de haut niveau ou de loisir ou de proximité.

250 associations sportives sont présentes sur l'agglomération pour environ 20 000 licenciés dont 47 % ont moins de 18 ans.

En 2017, 24 athlètes sont inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau. Nous entendons donc conforter l'existant mais également innover pour élargir notre politique sportive.



Pour atteindre nos objectifs, nous devons donc agir sur l'ensemble des paramètres du champ sportif afin d'en optimiser les valeurs en lien avec l'éducation, le goût de l'effort, le lien social, la santé et le bien-être.

Dans cette optique, un travail sur la gestion des équipements sportifs structurants est réalisé pour rendre un meilleur service aux usagers.

Il est associé au développement de l'ensemble de nos prestations ludiques, éducatives et sportives au travers de nombreuses animations et propositions de cours.

***Comment rendre les équipements accessibles à tous, urbains et ruraux, et plus particulièrement aux scolaires ?***

La politique d'accessibilité aux équipements est un axe fort de notre collectivité notamment par une tarification équitable des droits d'accès aux cours dans les piscines.

Nous proposerons à la rentrée prochaine un nouveau projet « Natat'scolaire » pour que chaque élève de notre territoire dispose des mêmes conditions d'accès à l'enseignement de la natation pour un volume qui va au-delà des recommandations de la circulaire Éducation nationale. Seront ainsi concernés environ 5 000 scolaires de la grande section au CE2.

Il est bien sûr à noter que nos équipements sont ouverts à tous nos collégiens et lycéens.

***Quels événements initiez-vous afin de sensibiliser la population à la pratique d'une activité physique ou sportive régulière ?***

Depuis 2017, l'agglomération s'est engagée sur l'essor d'un projet « sport et santé » qui a pour finalité de favoriser la pratique régulière de manière « libre » avec également le soutien volontaire des associations sportives locales.

La collectivité a ainsi développé l'animation « Donne du sport à ton corps », une action visant à soutenir le « sport santé » sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre d'une politique sportive communautaire, elle s'engage aujourd'hui autour de quatre axes majeurs.

Un soutien financier va être apporté aux communes pour la construction de sites sportifs de proximité. Dix rencontres « sport et santé » par an vont être initiées sur l'agglomération.

Des interventions sont prévues au niveau des classes primaires, avec le soutien d'éducateurs sportifs et de diététiciens.

Enfin, nous allons sensibiliser nos 250 associations sportives sur la thématique « sport et santé » et créer un guide d'accès dédié à ce sujet.

***Quels sont les projets en cours ? Comment pensez-vous valoriser davantage l'offre sportive ?***

Au niveau des équipements sportifs, deux projets sont en cours.

Celui d'un complexe aquatique couvert de Longué-Jumelles, le pôle nord de l'agglomération ayant besoin d'une piscine couverte pour répondre aux obligations de l'enseignement scolaire.

Concernant le stade d'Offard, des études sont en cours pour une réhabilitation du site.

Au cœur de la politique sportive, les élus réfléchissent sur la thématique « sport et emploi » l'idée étant de favoriser le retour vers l'emploi en utilisant le sport pour remettre en route le corps et l'esprit.

Nous entendons également valoriser l'accès à nos équipements de manière dynamique et innovante.

Dès septembre, une plateforme dédiée permettra aux usagers de réserver leur accès ou leur cours à la piscine via internet. ■



Le château de Brézé.

# Un territoire à vivre



# Tourisme et patrimoine...

## Destination Saumur Val de Loire

Entretien avec **Sophie Saramito**, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargée du tourisme à Saumur Val de Loire, conseillère municipale de Saumur

Le Val de Loire, classé au patrimoine mondial de l'Unesco, a permis à Saumur Val de Loire de promouvoir son territoire comme un lieu possédant une haute valeur ajoutée culturelle. Bénéficiant déjà du réel potentiel touristique inscrit dans son ADN, elle entend aujourd'hui en développer les différentes composantes pour s'afficher comme une destination reconnue.

**Q**uels sont les atouts qui qualifient le Saumurois dans les arts de vivre ?



Le Saumurois, c'est un patrimoine historique riche avec des sites tels que l'Abbaye royale de Fontevraud et les châteaux de Saumur, Montsoreau ou Brézé. C'est un patrimoine naturel important, avec bien sûr la Loire mais aussi le Thouet son

affluent, ses promenades magnifiques, ses massifs forestiers au nord permettant des randonnées à pied, à cheval ou à vélo. C'est aussi la gastronomie sublimée avec les fruits et légumes des maraîchers de la rive droite de la Loire par les nombreuses grandes tables de notre région.

Nos touristes privilégient en premier le cheval avec le prestigieux Cadre noir entré au patrimoine immatériel de l'humanité à l'Unesco, une reconnaissance du travail de ses écuyers. Ils sont ensuite attirés par le vignoble et ses sept appellations d'origine contrôlée déclinées en rouge, blanc, rosé et fines bulles dont les bouteilles sont présentes sur de nombreuses tables internationales.

*Pour travailler efficacement, la Communauté d'Agglomération*



L'abbaye royale de Fontevraud.

**Saumur Val de Loire a décidé d'élaborer un schéma stratégique de développement touristique. Quelles en sont les orientations et les défis ?**

Sans classement hiérarchique, elles sont au nombre de huit.

**Le troglodytisme**, originalité de notre territoire (troglos de coteaux ou de plaine), représente une histoire riche et variée à mettre en valeur et à décliner.

**Le cheval**, dont le Cadre noir est la locomotive, et un marqueur touristique. Les nombreux centres équestres et les entreprises liées à ce milieu (selliers, bottiers...) sont à valoriser.

**Le patrimoine historique** doit renforcer ses lettres de noblesse. Le château de Saumur, phare de la ville, doit trouver sa place au milieu de tous les châteaux de la Loire.

**La mise en itinérance** demeure un défi complexe. Nous devons nous adapter à ce nouveau mode de tourisme qui permet de découvrir une région à pied, à vélo, à cheval... afin d'être au plus près du territoire, de ses paysages, de son patrimoine et d'aller à la rencontre des autres ou de la population locale.

**L'office de tourisme 3.0** se met à l'heure du Web 3.0 et fait lui aussi



►► sa révolution sous l'influence de start-up. Le tourisme est en effet l'une des filières qui a été le plus fortement impactée par l'évolution des outils, des usages et des contenus numériques. Nous suivons cette évolution.

**Les événements** doivent devenir vecteurs de marketing territorial tout en permettant d'obtenir de nouvelles retombées économiques, hôtelières et commerciales.

**L'œnotourisme** est une évidence puisque le Saumurois est une terre de vignoble où le visiteur a de plus en plus envie de comprendre le vin et ceux qui le font, en visitant les vignes ou les chais. C'est une manière d'allier plaisir et découverte. Nous devons renforcer notre offre sur ce thème et l'amplifier.

**Le tourisme d'affaires** est lui aussi une piste à saisir qui nécessite de se doter d'équipements permettant d'accueillir des congrès, des assemblées générales, des présentations de produits etc.

**En créant la SPL (société publique locale) Saumur Val de Loire Tourisme, l'agglomération a souhaité se doter d'un opérateur unique dans le secteur du tourisme. Quels en sont les objectifs ?**  
La SPL porte deux dimensions que sont l'accueil et l'organisation de l'offre via l'office de tourisme et le développement. Elle permet à ses actionnaires de porter des projets et d'être force de proposition.

Ainsi du projet structurant porté par la collectivité et dont l'ingénierie touristique est confiée à la SPL : la Loire à Vélo souterraine. L'objectif est de venir apporter du renouveau sur l'itinéraire Loire à vélo de Montsoreau à Saumur en apportant une dimension très originale, prenant appui sur notre patrimoine troglodytique, en permettant aux touristes de vivre une expérience exceptionnelle dans les mondes souterrains et en parcourant le coteau de Saumur, avec vue sur les vignes et la Loire.

La collectivité et la SPL accompagnent les professionnels de l'œno-



Une maison Troglodyte.

tourisme pour maintenir un haut niveau qualitatif d'accueil sur les sites, mais aussi sur la capacité à organiser des événements.

***Vous avez mentionné l'événementiel qui contribue à l'image du territoire. Quels en sont les fleurons ?***

Le plus important est incontestablement l'Anjou Vélo Vintage. Un événement incontournable où les passionnés de la petite reine et les nostalgiques des années vintage se retrouvent à bicyclette afin de pédaler rétro sur les routes du Saumurois. Les soirées sont festives et dans le thème vintage. Cette manifestation a été créée en 2011 par le département qui a souhaité s'en séparer en 2014.

La Ville de Saumur et l'agglomération Saumur Val de Loire ont acheté la marque et confié l'organisation à un acteur privé en 2015. Depuis cette année, c'est la SPL Saumur Val de Loire Tourisme qui prend en charge l'organisation en s'appuyant sur les compétences locales. Les 8 300 places proposées ont été écoulees rapidement. 30 000 visiteurs sont attendus.

Les Grandes Tablées, deux soirées festives et géantes en plein cœur de Saumur, sont l'occasion de déguster le Saumur-Champigny accompagné des produits du terroir et de saison. Cette initiative purement saumuroise a séduit en 2013 Stéphane Le Foll, alors

ministre de l'Agriculture, qui a créé un label Grande Tablée. L'objectif est d'encourager les manifestations gastronomiques mettant en valeur le savoir-faire des producteurs et des artisans de la table. Les Grandes Tablées, que notre voisin Gargantua ne renierait pas, sont une vitrine de notre patrimoine gastronomique mais aussi de notre savoir-faire agricole, artisanal et culinaire dans une ambiance conviviale. 10 000 convives ont été accueillis en 2017.

L'agglomération est aussi partenaire de Festivini, festival de la culture, du vin et de la gastronomie où les sept AOC des vins de Saumur sont mises en lumière juste avant les vendanges. Pendant plusieurs jours, les paysages de vignes se dévoilent lors de randonnées pédestres ou équestres, les secrets de l'élaboration d'un vin et les pépites gastronomiques du terroir se dégustent.

Les événements majeurs qui ponctuent l'année à Saumur sont très nombreux. Le Marathon de la Loire a été dans le top dix des marathons dès sa deuxième édition. Le Saumurban Trail et le Carrousel, certainement la plus ancienne des manifestations saumuroises, sont aussi des références. Sans oublier toutes les compétitions nationales et internationales organisées par le Comité équestre. ■



Montsoreau.



## ***La filière viticole***

# VEUVE AMIOT

*Cuvée  
Elisa*

VEUVE AMIOT

*Visitez nos caves*

*Site de production en activité*

*Visites sensorielles à la bougie*

*Ouvert toute l'année, tous les jours 10h|13h et 14h|18h  
Saint Nilaire Saint Florent - Saumur*

*[www.veuveamiot.fr](http://www.veuveamiot.fr) 02 41 83 14 14*



# Un vignoble à savourer

Entretien avec **Philippe Porché**, président du Syndicat des Vins de Saumur

Le Saumurois est un grand territoire de vignes, historique, royal et ancestral au sein de l'Anjou-Saumur. Ses vignes plantées sur 4 000 hectares, majoritairement de Cabernet franc (pour les rouges et rosés) et de Chenin (pour le blanc : en sec, moelleux et fines bulles) sont destinées à élaborer sept AOC de Vins de Saumur. Cet écrin est aussi celui de l'œnotourisme, le flacon pour une festive ivresse.

**S**aumurois d'origine, vigneron d'adoption, vous êtes à la tête de la famille des appellations d'origine contrôlée Saumur qui sont fédérées au sein d'un même syndicat. Que recouvre plus précisément le Syndicat des Vins de Saumur que vous présidez et quelles en sont les missions ?



Vigneron à Parnay, au Domaine de Rocheville, depuis près de quinze ans, j'ai été élu par les adhérents en 2013. Je mène actuellement mon second mandat de président du Syndicat des Vins de Saumur.

Au sein du syndicat, nos missions sont plurielles, centrées autour des services aux vignerons (vente de capsules et coiffes standard ou personnalisées, prêt de matériel) et de la promotion des appellations d'origine contrôlée : Saumur blanc, Rouge, Rosé, Saumur Fines Bulles, Saumur Champigny, Saumur Puy-Notre-Dame et le confidentiel Coteaux de Saumur.

Le syndicat coordonne les activités des sept syndicats d'appellation Saumur, qui font partie du vignoble Anjou Saumur (25 AOC

réunies au sein de la Fédération viticole Anjou Saumur).

Il propose toute l'année des animations culturelles pour favoriser la découverte des AOC Saumur et assurer leur notoriété : « 7 soirs d'été - 7 AOC » ([www.vins-de-saumur.com](http://www.vins-de-saumur.com)), Festivini en septembre ([www.festivini.com](http://www.festivini.com)).

Il noue des partenariats : concours équestres, Journées du livre et du vin, Anjou Vélo Vintage...

Nous avons en Saumurois un éclectisme de types de vins qui constitue un véritable atout à valoriser auprès de nos visiteurs.

Le paysage que nous offrent les sept AOC Saumur est un trésor, la vitrine exemplaire d'un territoire dynamique.

**Pourriez-vous évoquer le vignoble saumurois ?**

L'aire d'appellation Saumur s'étend de Gennes à Montsoreau et de Berrie à Saumur entre Loire et Thouet, essentiellement donc en Maine-et-Loire, mais aussi en Deux-Sèvres et en Vienne.

Le vignoble est en partie inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco et labellisé « Vignobles & Découvertes », destination Saumur Val de Loire, pour la qualité de ses prestations œnotouristiques.

Toutes les activités y sont accessibles : à pied, à cheval, en toue cabanée, en montgolfière, en Combi vintage, en troglo, sur la Loire et dans les vignes.

En termes économiques, notre syndicat travaille avec 400 vignerons producteurs indépendants, une cave coopérative, et une filière de près de 10 000 emplois à l'échelle du vignoble Anjou Saumur.

Au niveau de la production, l'équivalent de 28 millions de bouteilles en AOC Saumur est commercialisé chaque année en France et à l'export (US, Royaume-Uni, Canada, Allemagne, Japon...).

**Quelles sont vos ambitions ?**

Notre rôle est avant tout de fédérer et de mobiliser les adhérents du syndicat pour anticiper l'avenir, préserver et valoriser le patrimoine viticole.

Nous avons à promouvoir les appellations Saumur en local, au national et à l'export, accompagner leur montée en gamme, appuyer leur notoriété.

Poursuivre le développement de l'œnotourisme, soutenir et faire connaître le territoire saumurois pour son patrimoine culturel d'une immense richesse sont des défis que nous menons au quotidien. ■





VISITE DES CAVES



VENTE



DÉGUSTATION

MAISON FONDÉE  
1859

**LOUIS DE GRENELLE**

À SAUMUR - FRANCE

*L'élégance à la française*

LOUIS DE GRENELLE 839, RUE MARCEAU - 49400 SAUMUR - T. +33 (0)2 41 50 17 63 - [www.louisdegrenelle.fr](http://www.louisdegrenelle.fr)

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

# Les lettres de noblesse des grandes maisons

Entretien avec **Françoise Flao**, présidente de l'Union des Maisons de fines bulles de Loire (UMFBL)

Forte de neuf maisons prestigieuses, l'Union des maisons de Fines Bulles de Loire constitue un maillage territorial, un héritage, un savoir-faire, un futur où l'avenir viticole s'écrit ensemble et une part de rêve qui ne cesse d'être savourée à chaque nouvelle cuvée créée.

**V**ous dirigez, depuis 2009, la maison Louis de Grenelle, fondée en 1859 qui demeure la seule cave familiale indépendante de Saumur. Pourriez-vous éclairer sur ce que sont « Les Fines Bulles de Loire » ?



Les Fines Bulles de Loire ne sont pas une chose aisée à expliciter en quelques mots car il s'agit, en réalité, d'une trilogie autour de trois axes phares que sont l'origine géographique, la méthode traditionnelle et la diversité des AOP.

Elles puisent leur source au fil du fleuve de la Loire et se dénomment Touraine mousseux, Vouvray, Crémant de Loire, Saumur brut ou encore Anjou mousseux.

Ces cinq appellations d'origine protégées expriment des terroirs distincts, mais, avec deux dénominateurs communs : la méthode traditionnelle (anciennement dénommée méthode champenoise) et le chenin, un des cépages phares de la Loire.

Nous tenons plus que tout à ce que nos AOP effervescentes de Loire soient élaborées selon cette méthode traditionnelle qui est, pour nous, gage de qualité, de complexité et d'élégance pour nos cuvées.

Elles conservent un savoir-faire unique et inexorable des maisons de Loire que sont les maisons

Ackerman, Langlois Château, Veuve Amiot, Bouvet Ladubay, Château Moncontour, Alliance Loire, Lacheteau, Gratien Meyer et la maison Grenelle.

**Quels sont les souhaits et les traditions de vos maisons ?**

L'Union de Fines Bulles de Loire représente ces neuf maisons qui constituent un maillage territorial avec 600 emplois directs sur le bassin Val de Loire. Elles ont commercialisé 28 millions de bouteilles en 2017. Elles sont actives tant au national qu'à l'export. Leur souhait de conquête des marchés étrangers n'est plus à écrire au futur, mais bien au présent. En effet, 35 % de leur commercialisation passent par ces marchés où la valorisation et la demande ne cessent de croître même si elles doivent encore intensifier ce développement international.

La très grande qualité de nos vins, intrinsèquement liée à la Loire, à nos sols, à notre climat ainsi qu'à notre savoir-faire, nous oblige !

En effet, nos vins effervescents de Loire ont toute leur place à l'international en dépit d'une concurrence évidente et indéniable de la part des proseccos et cava souvent élaborés en méthode close, où les coûts de revient sont bien moindres.

**Votre mission de présidente de l'UMFBL est un travail collectif dont vous êtes le chef d'orchestre d'une œuvre jouée par neuf entités. Qu'ambitionnez-vous ?**

Mes confrères et moi-même partageons les mêmes constats, le

même souhait de valoriser en France et à l'export nos produits et, enfin, la même volonté d'avoir des cuvées toujours plus « premium ».

Cependant, nous ne sommes pas les seuls acteurs de ces AOP où 20 % des volumes sont élaborés et commercialisés en direct par les vignerons. Nous devons tous regarder vers le même cap, à savoir la « premiumisation » tant en qualité qu'en prix.

Ainsi, nous ne pouvons qu'encourager des démarches interprofessionnelles comme Prestige de Loire. Cette marque collective, lancée fin février 2018, a, en effet, pour objectif de promouvoir les bulles « premium » de Loire.

C'est une avancée que nous devons intensifier afin que nos bulles de Loire aient la place qu'elles méritent dans l'univers de la Bulle.

Voici le rôle majeur de l'UMFBL et, effectivement, comme vous l'avez souligné, la maison Grenelle essaie d'être pleinement actrice de cet avenir ! ■



La cave du maître de Chai Guillaume Poitevin et de moi-même.



Saumur.

# Culture



# Pour une culture de qualité et démocratisée

Entretien avec **Rodolphe Mirande**, vice-président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, chargé de la culture, maire de Rou-Marson

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire affirme sa politique culturelle par le soutien à « un service public de la culture » pour tous. Elle la fait rayonner aux quatre coins de son territoire la déclinant sur des partitions diverses.

## Comment proposer une politique culturelle large ?



Cette politique s'articule autour de plusieurs points.

La rédaction d'un schéma directeur Enseignement musical pour tout le territoire de Saumur Val de Loire s'articule autour de deux principes forts : la proximité et l'équité.

La prise de compétence Enseignement musical est désormais effective : elle s'est accompagnée d'une tarification totalement harmonisée et plus avantageuse pour tous les habitants ainsi que d'une offre élargie.

L'écriture d'un nouveau schéma de développement de la Lecture Publique est en cours. L'idée est de développer la même logique de proximité pour tous les usagers, de mettre en place une carte unique, une seule tarification et des collections partagées pour Saumur Val de Loire.

Ce schéma prévoit le déploiement d'une politique d'accès à la lecture publique par des moyens mutualisés et une articulation autour de médiathèques à Saumur, à Montreuil-Bellay, à Doué-en-Anjou, (deux autres sont en projet à Longué et à Gennes-Val-de-Loire,) puis autour de 32 bibliothèques associées.

Il est atypique car il s'appuie sur les ressources conjointes de professionnels et de 240 bénévoles autour d'une logique de formation et un travail en synergie de médiation et d'animation.

La réflexion est par ailleurs approfondie en termes de politique culturelle et de programmation pour le spectacle vivant.

Nous défendons un accès plus démocratisé à la Culture : une programmation davantage déconcentrée sur le territoire, de qualité et toujours accessible grâce à une politique tarifaire volontariste.

Enfin, notre volonté d'optimiser les lieux s'est concrétisée par des manifestations nombreuses au Dôme et sur sa terrasse (surplombant la Loire) notamment et par des expositions en nombre ; les galeries sont régulièrement investies pour une programmation d'expositions tout au long de l'année.

L'accueil des artistes est renforcé : on peut découvrir le travail de professionnels dans le cadre de la saison culturelle mais des amateurs éclairés sont notamment accueillis, de façon privilégiée et dans le cadre de collectifs, par une mise à disposition gracieuse des espaces.

Outre les spectacles sur divers sites de Saumur Val de Loire, le maillage du territoire est renforcé et accompagné par des subventions accordées aux associations communales portant essentiellement des animations à caractère



culturel de qualité et dont le caractère intercommunal est avéré.

## Pourriez-vous évoquer le Théâtre le Dôme ?

Le Dôme est défini comme le pôle culturel rayonnant de notre Communauté d'Agglomération.

Notre objectif est de faire en sorte qu'il soit accessible à tous et le lieu d'expressions artistiques varié : (spectacle vivant, expositions, manifestations culturelles ponctuelles...). Il est depuis peu Centre de Rencontres de la Poésie Contemporaine.



►►► L'accès du plus grand nombre est facilité par des dispositifs de médiation nombreux en direction de divers publics, (pas uniquement scolaires mais aussi l'École du spectateur ainsi que École du regard » et par une politique tarifaire permettant de toucher des publics souvent éloignés de la Culture.

Le Dôme de Saumur, (d'autres lieux plus ponctuellement) et le Centre Culturel de l'Abbaye royale de Fontevraud accueillent par ailleurs une quinzaine de



concerts de musique classique à la fin du mois de janvier dans le cadre de la Folles Journée en Région.

Le théâtre à l'italienne est de nouveau scène d'opéra mais les amateurs peuvent aussi profiter d'autres spectacles grâce à un partenariat renforcé avec Angers Nantes Opéra.

De partenariats, il est aussi question avec l'EPCC Festival d'Anjou et avec le département de Maine-et-Loire ; dès 2018, plusieurs spectacles seront donnés dans le cadre de ce festival de théâ-

tre d'envergure nationale sur le territoire de Saumur Val de Loire. La programmation sera même renforcée à partir de 2019, à l'occasion de son 70<sup>e</sup> anniversaire.

Le Conseil départemental, quant à lui, soutient des projets portés par notre Communauté d'Agglomération pour une offre culturelle élargie, un travail en direction des publics éloignés, autour de la lecture publique ou mettant en relief le patrimoine local.

Enfin, la programmation se densifie un peu plus chaque année grâce à la volonté des élus de donner une place de choix à la culture par des moyens renforcés pour un maillage du territoire plus marqué et une offre diversifiée en direction de tous les publics mais aussi grâce à l'accompagnement du mécénat culturel qui se conforte chaque année.

**Comment orchestrer une programmation culturelle déconcentrée ?**

Si les spectacles programmés dans le cadre de la saison culturelle sont prioritairement donnés au Dôme et à la Closerie de Montreuil-Bellay, la scène est régulièrement installée dans diverses communes, à l'occasion des Lundis du Jazz ou dans le cadre des Festivals « Mômes en folie » et « aux Rencarts des Bambins » dédiés aux plus jeunes, par exemple.

Des animations et autres spectacles en lien plus direct avec la Lecture publique sont organisés en territoire et dans les quartiers prioritaires de la Ville.

À ce titre, l'installation d'un point Lecture est programmée au Centre socio-culturel Jacques-Percereau dans le quartier du Chemin Vert.

Les communes sont également porteuses de nombreux projets de qualité.

Nous les accompagnons par un soutien technique mais aussi par des subventions dès lors que la manifestation programmée a un caractère culturel et un écho inter-communal.

**Avez-vous des partenariats avec le Théâtre Philippe-Noiret de Doué-en-Anjou ?**

Le partenariat est pour le moment limité. L'objectif est de développer essentiellement deux formes : des échanges plus marqués entre les programmeurs pour envisager de façon ponctuelle des spectacles qui mériteraient d'être donnés sur ces deux voire trois ou quatre lieux.

Pour autant, l'offre se veut complémentaire et en aucun cas concurrente parce que les axes directeurs de la programmation sont différents.

Ensuite, le partenariat sera notamment logistique et pratique autour de la promotion des spectacles proposés sur l'ensemble du territoire de notre agglomération, au service de tous les publics.

**Avez-vous pu construire une saison culturelle estivale ?**

La mise en œuvre d'une saison estivale reste un projet. Elle est conditionnée à des moyens humains renforcés.

En effet, les spectacles, les événements de différente nature sont particulièrement nombreux et les personnels techniques et administratifs très souvent sollicités au-delà de leurs obligations horaires.

C'est le cas en particulier des personnels de sécurité qui doivent être sur site sur toute l'amplitude horaire d'ouverture du Dôme.

Pareillement, la création d'un festival d'envergure passe sans doute par la mobilisation de moyens budgétaires nouveaux.

La programmation est déjà très riche ; les coûts de cession des spectacles, les contraintes techniques représentent d'ores et déjà des coûts substantiels.

Il est cependant prévu une exposition pour l'été 2019 à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en partenariat avec la Ville de Saumur et qui mettra à l'honneur les habitants de notre vaste territoire. ■

# « Le Saumurois a tout pour réussir »

Entretien avec **Isabelle Montanier**, directrice de l'agence d'événement saumuroise L.E.O

La douceur de vivre n'empêche pas l'initiative. Sur un territoire béni des dieux, les événements festifs se multiplient rythmant la vie locale autour de son fleuve et de son patrimoine. L'agence L.E.O participe à l'engouement suscité par le Saumurois en créant des manifestations qui écrivent d'autres pages de son histoire et en renforcent les lettres de noblesse.

**L'**agence L.E.O, Loire Événement Organisation, que vous avez fondée en 1999 et que vous dirigez est implantée dans le paysage économique saumurois depuis près de vingt ans. Pourquoi avoir choisi Saumur ? Quelle a été votre volonté première lors de sa création ?



Issue d'une famille d'industriels saumurois, c'est tout naturellement que j'ai choisi Saumur lorsque, lassée de la vie parisienne, notre petite famille a décidé d'opter pour une qualité de vie meilleure.

Saumur est devenue notre « base » pour ensuite rayonner dans le Grand Ouest. L'agence L.E.O y a trouvé son berceau, y a fait ses premiers pas, a pu y grandir sans soucis et rayonner aujourd'hui dans toute la France avec cependant un point d'ancrage plus important dans le Grand Ouest.

Le côté éphémère de l'événementiel m'a toujours séduite et la logistique qui en découle me passionne. C'est la vie en mouvement, la vie active sur les rives paisibles ou agitées de la Loire.

*Votre ambition initiale a été d'organiser des manifestations liées aux caractéristiques de la région : terre, histoire et patrimoine.*

*Comment cette trilogie s'est-elle orchestrée et comment l'avez-vous fait évoluer ?*

Au départ, accompagné de deux collaborateurs, j'ai créé le Salon des antiquaires organisé à Saumur avec une cinquantaine d'exposants. Cette opération a permis de lancer l'agence dans le secteur de l'organisation d'événementiel grand public et d'élargir notre territoire. Aujourd'hui notre marché premier est l'organisation de salons dont 31 salons de l'habitat dans un triangle Cholet, Limoges, Nantes.

Mais Saumur reste le port d'attache auquel nous sommes amarrés. Le pari entrepreneurial est gagné et la qualité de vie que nous recherchions est au rendez-vous.

*Comment définiriez-vous les spécificités et les forces de L.E.O ?*

Nous avons mis très rapidement en place une méthodologie. Nous travaillons en mode projet sur des logiciels performants qui gèrent les rétroplannings. Nous avons tenu à conserver un esprit start-up que nos vingt-quatre salariés ont adopté et qui a fait ses preuves.

Notre principale originalité repose peut-être sur notre système de recrutement qui privilégie le savoir-être au savoir-faire. Comme il n'y a pas vraiment de formations spécifiques sur nos métiers, l'apprentissage se fait sur le terrain. Une polyvalence, un cerveau agile, une réactivité, une bonne structuration sont les « composantes » souhaitables car



Le Marathon de La Loire 2017.

►►► sur une même journée et parfois dans un même temps, chacun doit faire face à des situations différentes.

La réussite de l'entreprise est aussi basée sur un état d'esprit au travers du système de management participatif mis en place il y a quelques mois et peu courant comme type de fonctionnement dans l'événementiel. Je n'interviens en effet aujourd'hui que pour définir les grandes lignes stratégiques et pour valider les budgets de chaque chef de projets. Les collaborateurs sont donc



autonomes et cette liberté est source d'inspiration, de décision, de responsabilité.

**« Organisation » « Événement »... sont les deux mots-clés de la réussite d'une entreprise. Dans quel esprit les déclinez-vous pour la vôtre ?**

Chez L.E.O, l'organisation, c'est à la fois, un savoir-faire, une technique, une bonne qualité professionnelle, une coordination mais également la gestion de la communication qui va permettre de faire venir le plus grand nombre de visiteurs.

Ma conception de l'événementiel est qu'il doit apporter de l'innovation. Chaque événement est unique. Même si nous l'assurons depuis des années, nous reprenons à chaque fois une feuille blanche pour le réinventer et le signer autrement.

**Vous dites que, grâce à ses nombreux atouts, le Saumurois est une « belle aire de jeux » pour y organiser des événements de qualité. Vous êtes sur une parcelle de la Loire à vélo où vous avez un cadre exceptionnel « bords de Loire et patrimoine » propice aux randonnées. Pourriez-vous dans un premier temps évoquer Anjou Vélo Vintage ?**

Anjou Vélo Vintage est un concept, lancé il y a huit ans par le conseil général (aujourd'hui départemental). Il est devenu il y a trois ans « propriété » de la ville et de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (marque et parc matériel). Sa gestion nous a été confiée suite à un appel d'offres de la SPL (société publique locale) Saumur Val de Loire Tourisme.

Cet événement majeur consiste sur trois jours à proposer des randonnées en vélos vintage fabriqués avant 1987 et avec un dress code « tenues d'époque ». À travers les randonnées de 30 à 120 km, les participants plongent dans une autre époque et partent à la découverte des richesses de l'Anjou.

Pour la huitième édition, nous attendons cette année 8 500

participants sur les parcours contre un millier il y a trois ans.

Face à l'ampleur de la réussite de cet événement qui ne peut plus absorber le nombre de demandes de randonneurs, nous avons lancé en parallèle un festival artistique de caractère « électro swing ».

Nous disposons de deux grandes scènes en centre-ville, au cœur d'un village qui accueille aussi une centaine d'exposants « esprit vintage » et la plus grande brocante d'Europe de pièces détachées de vélos anciens.

L.E.O assure la logistique, les points de ravitaillement, les pique-niques géants... avec la volonté de faire travailler les entreprises locales si nous en avons la ressource.

**Vous avez créé l'an dernier le Marathon de la Loire. Comment en appréhendez-vous le succès ?**

La première manifestation nous a placés comme le 12<sup>e</sup> marathon français. Cette année nous sommes le sixième. Nous avons des atouts indéniables. En termes d'images, Le Marathon de la Loire fait rayonner le territoire.

Il apporte une image autre que celles liées au cheval, au patrimoine, à l'art de vivre à la française. Il vient en rupture, attire un autre public avec une discipline dans le dépassement de soi et insuffle une dynamique différente.

**Sans faire un inventaire à la Prévert, pourriez-vous évoquer d'autres événements qui jalonnent la vie « festive » du Saumurois et sur lesquels L.E.O est présent ?**

Sur des événements de type festif, nous soutenons les Randos « Vins et Champignons » ainsi que le Saumur Trail qui est un trail urbain organisé par le Club d'athlétisme du Saumurois. Autre événement magique que nous suivons : les Journées nationales du livre et du vin.

Au-delà, nous sommes toujours prêts à relever d'autres défis et l'idée nouvelle peut jaillir à tout moment. ■



# L'accueil des gens du voyage

Entretien avec **Béatrice Bertrand**, conseillère déléguée gens du voyage et santé, maire de Vivy

Conformément à la loi du 5 juillet 2000, et à l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 actant sa création, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire porte la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil », dans le bloc de compétences obligatoires.

**C**ombien l'agglomération comptabilise-t-elle d'aires d'accueil des gens du voyage ?



Conséquence de la fusion des intercommunalités, l'agglomération dispose désormais de neuf aires d'accueil soit soixante emplacements pour 148 caravanes, d'un service de gestion et de suivi des aires d'accueil et des publics accueillis et d'un projet social ou programme d'accueil et d'animation sur ses aires d'accueil, déclinaison locale de la charte départementale de l'accompagnement social du schéma départemental.

Elle a mis en œuvre un système de télégestion unique pour l'ensemble des aires d'accueil des gens du voyage afin de sécuriser la régie et le contrôle à distance des consommations et optimiser les déplacements sur sites.

*Ce sont en moyenne sept rassemblements par an, de juin à octobre, que vous recevez sur votre terrain d'Allonnes. Comment assurez-vous le bon déroulement ?*

Nous établissons un planning en étroite collaboration avec la préfecture de Maine-et-Loire. Ensuite les agents du service Gens du voyage assurent l'accueil en préparant entre autres les arrivées d'eau et d'électricité ainsi que le tracé des pistes.

**Quelle attention particulière apportez-vous aux aires d'accueil et aux grands rassemblements ?**

La gestion, aussi bien des aires que des grands rassemblements, est effectuée en régie par une équipe de six agents.

Un service de qualité est rendu avec un suivi rigoureux des équipements, une écoute personnalisée des usagers et un maintien du service par astreinte 24h/24 et 365 J/365. Deux bénévoles nous accompagnent pour l'incitation à la scolarisation pour les enfants de trois à six ans.

Nous exerçons une mission d'animation en organisant différents événements comme les Rencontres tsiganes (initiées par l'ex-communauté de communes de la Région de Doué et étendues à Saumur et Montreuil-Bellay en 2017 suite à la loi NOTRe et à la fusion). Ce temps fort a pour objectif d'améliorer la connaissance du mode de vie des gens du voyage et de créer un espace de rencontre des cultures.

Des animations santé et socio-éducatives sont régulièrement organisées sur les aires d'accueil avec des thèmes divers et variés : vaccination, hygiène bucco-dentaire, alimentation etc.

Des bénévoles interviennent également lors d'actions de sensibilisation à la scolarisation pour les enfants de trois à six ans. À cette occasion, ils peuvent participer à des activités manuelles ou écouter des contes et des lectures. Nous accompagnons les élus lors des stationnements illicites et réfléchissons sur l'habitat adapté.

**Quels seront demain les grands enjeux à relever ?**

Avec la création de cette nouvelle agglomération, nous avons intégré plusieurs aires, dont certaines ont besoin d'une remise à niveau. Nous devons nous mettre aussi en quête d'un deuxième terrain de grand passage.

Nous effectuons aussi un gros travail sur les économies d'énergie afin de faire baisser les consommations au niveau des fluides, en installant par exemple des panneaux solaires pour les aires et en changeant les ampoules « normales » par des ampoules à LED.

Des opérations gagnantes économiquement pour les usagers et pour la collectivité. ■

Forge et Fonderie

SMFO

Flexibilité  
&  
Réactivité

TRAVAIL DE TOUS LES ALLIAGES

CRÉATION D'OUTILLAGES

TRAITEMENTS THERMIQUES

CONTRÔLES NDT

PIÈCE UNITAIRE À MOYENNE SÉRIE



HAF 604



AD2000-Merkblatt W0

WWW.SMFO.FR  
T: +33 (0)2 41 38 53 85  
Z.A. DE LA RONDE, 74 RUE DU MEURIER  
49650 ALLONNES



PATRIMOINE



le Cadre  
noir Saumur  
*ifce*



*Galas  
Visites  
Présentations*

*Formation  
Sport*

Le Cadre Noir de Saumur  
Tel : 0241535080  
[www.cadrenoir.fr](http://www.cadrenoir.fr)